UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS

FIFTH YEAR
463rd MEETING: 7 FEBRUARY 1950

CINQUIEME ANNEE
463ème SEANCE: 7 FEVRIER 1950

No. 5

CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

		Page
1.	Provisional agenda	1
2.	Adoption of the agenda	1
3.	The India-Pakistan question (*continued*)	1
4.	Representation in the Security Council	33

TABLE DES MATIERES

1.	Ordre du jour provisoire	1
2.	Adoption de l'ordre du jour	1
3.	La question Inde-Pakistan (*suite*)	1
4.	Représentation au Conseil de sécurité	33

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records.*

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels.*

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FOUR HUNDRED AND SIXTY-THIRD MEETING

Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 7 February 1950, at 3 p.m.

QUATRE CENT SOIXANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 7 février 1950, à 15 heures

---

President: Mr. C. BLANCO (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 463)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question:
   (*a*) Letter dated 5 December 1949 from the Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan addressed to the Secretary-General of the United Nations transmitting the Commission's third interim report (S/1430, S/1430/Add.1, S/1430/Add.2, and S/1430/Add.3).

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Before adopting the provisional agenda, I wish, in accordance with established custom, to express our gratitude to Mr. Tsiang, President of the Security Council during January, for the way in which he directed the Council's work.

It is unnecessary to say that Mr. Tsiang once more exhibited his high gifts of statesmanship.

Mr. TSIANG (China): I asked permission to speak in order to thank the President for his kind remarks in regard to my humble services as President of the Security Council during the month of January.

2. Adoption of the Agenda

The agenda was adopted.

3. The India-Pakistan question (*continued*)

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Document S/1453, which has just been distributed, should be added to the list of documents contained in the provisional agenda.

Président: M. C. BLANCO (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 463)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question Inde-Pakistan:
   a) Lettre, en date du 5 décembre 1949, adressée au Secrétaire général des Nations Unies par le Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan pour lui présenter le troisième rapport provisoire de la commission (S/1430, S/1430/Add.1, S/1430/Add.2 et S/1430/Add.3).

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour provisoire, et conformément à notre habitude, je tiens à exprimer nos remerciements à M. Tsiang, qui, en sa qualité de Président, a su si bien diriger les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Je n'ai pas besoin de dire que M. Tsiang a fait preuve une fois de plus de ses éminentes qualités d'homme d'Etat.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'ai demandé l'autorisation de prendre la parole afin de remercier le Président des paroles bienveillantes qu'il a prononcées au sujet des modestes services que j'ai pu rendre en tant que Président du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. La question Inde-Pakistan (*suite*)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Il y a lieu de compter dans la liste de documents figurant à l'ordre du jour le document que l'on vient de distribuer sous la cote S/1453.

On the invitation of the President, Sir Mohammad Zafrulla Khan, representative of Pakistan, Mr. C. A. Leguizamon, Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan, and other members of the Commission, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): If there is no objection from members of the Council, we shall use simultaneous interpretation for the statements of the parties concerned during this meeting in order to save time.

There being no objection, it is so decided.

Members will recall that at the [*458th*] meeting of 29 December 1949 the Council had before it a report on the Kashmir question, as well as the text of the proposals submitted by its President, General McNaughton, representative of Canada. The proposals were made in accordance with the instructions the Council had given General McNaughton on 17 December [*457th meeting*] to hold informal discussions with the representatives of the Governments of India and Pakistan with the object of finding a mutually satisfactory basis for the solution of the question.

At that meeting of 17 December the Council agreed to invite General McNaughton to inform the Council of his negotiations and to give it the benefit of his experience and knowledge in the matter. I have since received from General McNaughton a letter [*S/1453*] enclosing a detailed report of the latest developments since the meeting of 29 December 1949 and the correspondence exchanged between him and the representatives of the parties with respect to his proposals for demilitarization.

In General McNaughton's opinion, and I wish to emphasize his statement, the demilitarization of Kashmir is an essential prerequisite for the solution of this dispute.

General McNaughton has also told me that, after careful consideration, he has reached the conclusion that it is preferable to submit his report in writing instead of making an oral statement to the Council, because a large part of it consists of communications and notes, and consequently he considered it more convenient for the Council to have those documents before it. Moreover, he thought that his presence in the Council might embarrass members or representatives of the parties in making their observations.

•

The report has been duly distributed [*S/1453*] and I propose to read it immediately.

Finally, I think I am interpreting the feeling of the Council by placing on record our gratitude to General McNaughton for the excellent work he has done. His tireless and constant efforts to find an acceptable basis

Sur l'invitation du Président, Sir Mohammad Zafr Khan, représentant du Pakistan, M. C. A. Leguizam Président de la Commission des Nations Unies p l'Inde et le Pakistan, et d'autres membres de la C mission prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): S'il n'y a d'objection de la part des membres du Conseil, et a de gagner du temps, nous adopterons l'interprétat simultanée pour les déclarations que les parties en ca feront à la présente séance.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi déci

A propos de la question du Cachemire, les membres Conseil se souviendront qu'à sa [*458ème*] séance du décembre 1949, le Conseil a pris connaissance d'un r port et du texte des propositions qu'a présentées Président, le général McNaughton, représentant Canada, conformément au mandat que le Conseil a donné à ce dernier le 17 décembre [*457ème séance*] général McNaughton avait été chargé d'organiser entretiens officieux entre les représentants des Gouv nements de l'Inde et du Pakistan, en vue de trouver bases d'accord qui, en donnant satisfaction aux de parties, pussent permettre de résoudre le problème.

A cette séance du 17 décembre, le Conseil a déc d'inviter le général McNaughton à rendre compte Conseil de ses démarches et à le faire bénéficier de expérience et de sa connaissance de la question. reçu depuis du général McNaughton une lettre [*S/14* me transmettant un rapport détaillé sur toutes démarches effectuées depuis la séance du 29 décem 1949 et sur la correspondance que le général a échan avec les représentants des parties en cause au sujet propositions qu'il avait faites à propos de la dém tarisation.

Le général McNaughton estime, et j'entends soute son opinion, que la démilitarisation du Cachemire co titue une condition préalable essentielle de la soluti de ce différend.

Le général McNaughton m'a fait savoir égalem qu'après avoir mûrement réfléchi, il avait conclu q était préférable de présenter son rapport au Conseil écrit et non de vive voix; en effet, une partie importa de ce rapport est constituée par des communications par des notes; aussi a-t-il considéré qu'il serait p commode pour le Conseil d'avoir ces documents sous yeux. D'autre part, il a pensé que, s'il se présent devant le Conseil, les membres et les représentants parties en cause pourraient, par là même, éprou quelque gêne à formuler leurs observations.

Le rapport en question [*S/1453*] a été distribué c formément au règlement et je me propose d'en don maintenant lecture.

Enfin, je crois me faire l'interprète des sentiments Conseil en exprimant au général McNaughton remerciements pour l'excellent travail qu'il a effect Les longs et incessants efforts qu'il a consacrés à ce

for a just solution of this question deserve our praise and admiration.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : I should like to know whether we are to have simultaneous interpretation in connexion with the reading of the report of General McNaughton. That report consists of sixteen closely written pages, and it might be only fair to have that report, too, interpreted simultaneously.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : I wish to inform the Egyptian representative that there will be simultaneous interpretation for the reading of the report.

The President read, in English, the text of document S/1453.

Sir Benegal N. RAU (India) : I should like briefly to explain the position of my Government with respect to the proposals submitted by General McNaughton to the parties on 22 December 1949, and subsequently laid before this Council.

I hope that my criticism of the proposals will not be construed as a reflection on their distinguished and gallant author. For the benefit of the new members of the Security Council, I shall begin by inviting attention to a few salient facts which are too often ignored.

It will be remembered that the present dispute started with a complaint by India [*S/628*] under Article 35 of the Charter. Let me summarize the complaint in the words of the Commission. I am reading from paragraph 119 of the majority report [*S/1430*] :

"In the complaint India alleged that a situation existed which was likely to endanger the maintenance of international peace and security. Such a situation existed, the Government of India said, owing to the aid which invaders, consisting of nationals of Pakistan and tribesmen from the territory immediately adjoining Pakistan on the north-west, were receiving from Pakistan for operations against the State of Jammu and Kashmir. This State, according to India, had acceded to the Dominion of India and was a part of India."

Pakistan's reply is to be found in paragraph 3 of document I of annex 45 [*S/1430/Add.1*] to the Commission's report and in two paragraphs of document II, section C of the same annex.

I hope that members of the Council will not mind my troubling them to refer to these documents as I go along, because I am very anxious that they should verify every single statement of fact which I make. I am now reading Pakistan's reply to India's charge from paragraph 3 of

question en vue de trouver une base d'accord acceptable permettant d'aboutir à une solution conforme à la justice sont dignes de notre admiration et de notre reconnaissance.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais savoir si nous disposerons des services de l'interprétation simultanée lorsque l'on procédera à la lecture du rapport du général McNaughton. Ce rapport comprend seize pages d'une typographie serrée ; il ne serait que juste d'en assurer aussi l'interprétation simultanée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je désire déclarer au représentant de l'Egypte qu'en ce qui concerne la lecture du rapport, nous aurons en effet recours à l'interprétation simultanée.

Le Président donne alors lecture du texte anglais du document S/1453.

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais exposer brièvement l'attitude de mon Gouvernement à l'égard des propositions que le général McNaughton a soumises aux parties en cause le 22 décembre 1949, propositions qui ont été ensuite présentées au Conseil.

J'espère qu'on ne croira pas que les critiques que je vais formuler au sujet de ces propositions visent leur distingué et courageux auteur. Pour l'information des nouveaux membres du Conseil de sécurité, je commencerai par attirer l'attention sur certains faits particulièrement importants que l'on a trop souvent ignorés.

On se rappellera que le différend actuel a commencé à la suite d'une plainte présentée par l'Inde [*S/628*] conformément aux dispositions de l'Article 35 de la Charte. Permettez-moi de résumer cette plainte, en reprenant les termes dont s'est servie la Commission. Je donne lecture du paragraphe 119 du rapport de la majorité [*S/1430*] :

"Dans ses griefs, l'Inde dénonçait l'existence d'une situation de nature à compromettre la paix et la sécurité internationales. Une situation de cette nature existait, déclarait le Gouvernement de l'Inde, en raison du fait que des envahisseurs, comprenant des ressortissants du Pakistan et des membres de certaines tribus du territoire situé sur la frontière nord-ouest du Pakistan, recevaient de ce dernier pays une assistance pour lancer leurs opérations contre l'Etat de Jammu et Cachemire. Cet Etat, selon l'Inde, s'était uni au Dominion de l'Inde dont il faisait maintenant partie."

On trouve la réponse du Pakistan dans le paragraphe 3 du document I de l'annexe 45 [*S/1430/Add.1*] au rapport de la commission et dans deux paragraphes de la section C du document II de la même annexe.

J'espère que les membres du Conseil ne verront pas d'inconvénient à ce que je mentionne ces documents au fur et à mesure de mon intervention ; en effet, je désire qu'ils puissent vérifier tous les exposés de fait que je présenterai. Je vais maintenant donner lecture de la

document I of annex 45 of the Commission's majority report:

"While the particulars of Pakistan's case are set out in document III the Pakistan Government emphatically denies that it is giving aid and assistance to the so-called invaders or has committed any act of aggression against India. On the contrary, and solely with the object of maintaining friendly relations between the two Dominions, the Pakistan Government has continued to do all in its power to discourage the tribal movement by all means short of war. This has caused bitter resentment throughout the country, but despite a very serious risk of large-scale internal disturbances, the Pakistan Government has not deviated from this policy. In circumstances which will become clear from the recital of events set out in document III, it may be that a certain number of independent tribesmen and persons from Pakistan are helping, as volunteers, the *Azad* Kashmir Government in its struggle for liberty, but it is wrong to say that Pakistan territory is being used as a base of military operations. It is also incorrect that the Pakistan Government is supplying military equipment, transport and supplies to the 'invaders' or that Pakistan officers are training, guiding and otherwise helping them."

I continue to read now from two paragraphs of document II, section C, which form part of the same reply:

"The Muslim population of the State have set up an *Azad* (Free) Kashmir Government, the forces of which are carrying on their fight for liberty. It is possible that these forces have been joined by a number of independent tribesmen from the tribal areas beyond the North West Frontier Province and persons from Pakistan, including Muslim refugees from East Punjab, who are nationals of the Indian Union.

"The allegations made by the Indian Government that the Pakistan Government is affording aid and assistance to the *Azad* Kashmir forces, or that these forces have bases in Pakistan territory, or that these forces are being trained by Pakistan officers, or are being supplied with arms or material by the Pakistan Government, are utterly unfounded."

Briefly, therefore, Pakistan first conceded that tribesmen and persons from Pakistan might be helping the so-called *Azad* Kashmir Government; secondly, Pakistan emphatically denied that the Pakistan Government was giving any aid to those tribesmen and the other intruders; thirdly, Pakistan described as "utterly unfounded" the allegation that the Pakistan Government was giving aid to the *Azad* Kashmir forces or that Pakistan officers were training them. This was the position throughout the discussions in the Security Council, and on this basis the Security Council adopted its resolution of 21 April 1948 [*S/726*] which is reproduced as annex 46 to the majority

réponse du Pakistan à l'accusation de l'Inde; cette r
ponse figure dans le paragraphe 3 du document I
l'annexe 45 du rapport de la majorité de la Commissio

"Avant d'exposer en détail sa thèse dans le docume
III, le Gouvernement du Pakistan tient à démentir i
médiatement et formellement l'allégation selon laquel
il prêterait aide et assistance aux prétendus envahisseu
ou aurait commis un acte d'agression quelconque cont
l'Inde. Au contraire, et dans le seul dessein de mainten
des relations amicales entre les deux Dominions,
Gouvernement du Pakistan a continué à faire tout
qui était en son pouvoir pour décourager le mouveme
tribal par tous les moyens, sauf la guerre. Cette attitu
a provoqué des ressentiments très graves dans tout
pays, mais malgré le risque très réel de troubles intérieu
importants, le Gouvernement du Pakistan ne s'est p
départi de cette politique. En raison des circonstanc
qui ressortiront clairement de l'exposé des événemen
qui figure au document III, il se peut qu'à titre inc
viduel, un certain nombre de membres de tribus et
personnes originaires du Pakistan aident en tant q
volontaires le Gouvernement *azad* du Cachemire da
sa lutte pour la liberté, mais il est faux de dire que
territoire pakistanais soit utilisé comme base d'opér
tions militaires. Il est également inexact de prétend
que le Gouvernement du Pakistan fournit de l'équipeme
militaire et des moyens de transport et des approvisio
nements aux "envahisseurs" ou que des officiers paki
tanais les entraînent, les dirigent et leur prêtent assistan
par d'autres moyens."

Je poursuis en donnant maintenant lecture de de
paragraphes de la section C du document II, qui fo
partie intégrante de la même réponse:

"La population musulmane de l'Etat a constitué
Gouvernement libre du Cachemire libre (*azad*), do
les forces poursuivent la lutte pour la liberté. Il se pe
qu'à titre individuel, certains membres des tribus ind
pendantes qui vivent dans les régions situées au-de
de la province frontière du nord-ouest, ainsi que des pe
sonnes originaires du Pakistan, y compris des réfugi
musulmans du Pendjab oriental qui sont des ressorti
sants de l'Union indienne, aient rejoint ces forces.

"Il est absolument sans fondement de prétend
comme le fait le Gouvernement indien, que le Gouve
nement du Pakistan apporte aide et assistance aux forc
du Cachemire *azad*, que ces forces ont des bases da
le territoire du Pakistan, qu'elles sont entraînées p
des officiers du Pakistan, ou encore que le Gouverneme
du Pakistan leur fournit des armes ou du matériel."

Donc, pour résumer, le Pakistan a admis en prem
lieu que des membres des tribus et des personnes ori
naires du Pakistan aidaient peut-être le prétendu G
vernement *azad* du Cachemire; en second lieu, le P
kistan a nié formellement que le Gouvernement pakis
nais prêtât assistance à ces membres des tribus et a
autres envahisseurs; en troisième lieu, le Pakistan
affirmé qu'il était "absolument sans fondement" de p
tendre que le Gouvernement pakistanais accordait
aide aux forces du Cachemire *azad* ou que des offici
pakistanais instruisaient ces forces. Telle était la sit
tion pendant les discussions qui se sont déroulées

report. Let me read the relevant portions. That resolution provides for the "restoration of peace and order." In this connexion it says:

"The Government of Pakistan should undertake to use its best endeavours:

"(*a*) To secure the withdrawal from the State of Jammu and Kashmir of tribesmen and Pakistani nationals not normally resident therein who have entered the State for the purpose of fighting, and to prevent any intrusion into the State of such elements and any furnishing of material aid to those fighting in the State."

Then comes the Government of India's part:

"The Government of India should . . .

"(*a*) . . . put into operation in consultation with the Commission a plan for withdrawing their own forces from Jammu and Kashmir and reducing them progressively to the minimum strength required for the support of the civil power in the maintenance of law and order."

Then it goes on to provide for a plebiscite:

"The Government of India should undertake . . . that there will be established in Jammu and Kashmir a plebiscite administration to hold a plebiscite as soon as possible on the question of the accession of the State to India or Pakistan."

This resolution aimed, amongst other things, first, at the restoration of peace and order by the withdrawal, in the first instance, of the tribesmen and the Pakistan nationals that had entered the State for fighting, to be followed later by the reduction of the Indian armed forces that had been sent to repel them; and secondly, at the holding of a plebiscite on the question of the accession of the State to India or to Pakistan.

What happened next? According to the distinguished Foreign Minister of Pakistan himself, Pakistan troops moved into the State early in May. This is mentioned in paragraph 129 of the Commission's first interim report [*S/1100*].[1] That is to say, Pakistan troops moved into the State within a fortnight of the above discussions in the Security Council, throughout which the Pakistan Government had denied giving any aid to the invaders or to the *Azad* Kashmir forces.

[1] For the text of the first interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan, document S/1100, see *Official Records of the Security Council*, Third Year, Supplement for November 1948.

Conseil de sécurité; c'est en se fondant là-dessus que le Conseil a adopté sa résolution du 21 avril 1948 [S/726] qui constitue l'annexe 46 du rapport de la majorité. Permettez-moi de donner lecture des passages pertinents de cette résolution, qui recommande le "rétablissement de la paix et de l'ordre public". A cet égard, elle proclame que:

"Le Gouvernement du Pakistan devrait prendre l'engagement de faire tous ses efforts:

"*a*) Pour assurer, d'une part, l'évacuation de l'Etat de Jammu et Cachemire par les membres des tribus et les ressortissants du Pakistan qui ne résident pas normalement dans cet Etat ou qui y ont pénétré dans le but de combattre, et, d'autre part, pour empêcher l'entrée dans l'Etat de tels éléments, ainsi que tout apport d'aide matérielle aux individus combattant à l'intérieur de l'Etat."

Puis vient l'engagement que devrait prendre le Gouvernement de l'Inde:

"Le Gouvernement de l'Inde devrait . .

"*a*) . . . procéder, en consultation avec la commission, à l'exécution d'un plan assurant l'évacuation par ses propres forces de l'Etat de Jammu et Cachemire et la réduction progressive de ses forces au minimum nécessaire pour aider les autorités civiles à maintenir la paix et l'ordre public."

La résolution prévoit ensuite un plébiscite:

"Le Gouvernement de l'Inde devrait s'engager à établir le plus tôt possible dans l'Etat de Jammu et Cachemire une administration chargée du plébiscite sur la question du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan."

Entre autres buts, la résolution vise, en premier lieu, au rétablissement de la paix et de l'ordre public, tout d'abord, par l'évacuation des membres des tribus et des ressortissants du Pakistan qui ont pénétré dans l'Etat de Jammu et Cachemire pour y combattre, puis par une réduction des forces de l'armée de l'Inde envoyées dans cet Etat pour les repousser; en second lieu, à ce qu'il soit procédé à un plébiscite sur la question du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan.

Que s'est-il passé ensuite? D'après le Ministre des affaires étrangères du Pakistan lui-même, les troupes du Pakistan ont pénétré dans l'Etat de Jammu et Cachemire dans les premiers jours de mai. Le fait est mentionné dans le paragraphe 129 du premier rapport provisoire de la commission [*S/1100*].[1] C'est-à-dire que les troupes du Pakistan ont pénétré dans l'Etat de Jammu et Cachemire dans la quinzaine qui a suivi le débat au Conseil de sécurité dont il vient d'être parlé, pendant toute la durée duquel le Gouvernement du Pakistan a nié avoir accordé une aide quelconque aux envahisseurs ou aux forces du Cachemire *azad*.

[1] On trouvera le texte du premier rapport provisoire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, document S/1100, dans les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, supplément de novembre 1948.

I should like to mention that in the Security Council resolution of 17 January 1948 [*S/651*], which was reaffirmed in the resolution of 21 April 1948, the two Governments, that is the Government of India and the Government of Pakistan, were requested "to inform the Security Council of any material change in the situation which occurs or appears to either of them to be about to occur."

In a letter addressed to the Security Council [*S/659*] the Pakistan Government agreed to comply with this request. Nevertheless, as I have said, the Pakistan Government sent troops into Kashmir without informing the Security Council. It was only on 8 July 1948, two months after the troops had entered the State, and after the arrival of the Commission on the Indian sub-continent, that the Commission was officially notified by the Pakistan Government of the presence in the State of three brigades of regular Pakistan troops. All these facts have been mentioned in paragraphs 128 and 129 of the Commission's first interim report [*S/1100*] and in paragraph 128 of the Commission's present majority report.

The Government of Pakistan alleged at one stage that this was a purely defensive move, but the Commission was definitely of the view [*S/1100, annex 27*] that "the presence of Pakistan troops in the State of Jammu and Kashmir, however, is a material change in the situation as considered by the Security Council in its resolution of 21 April 1948, which creates obstacles to the effective and immediate implementation of an unconditional ceasefire". I hope representatives will not forget who created this first obstacle to the plebiscite; not only was it the first obstacle, but it has been the direct cause of all the other obstacles that impede our progress today.

Not only did the Pakistan Army invade the State, but it assumed command and direction of the *Azad* Kashmir forces: on 4 August 1948 the Foreign Minister of Pakistan stated to the Commission, "the Pakistan Army is at present responsible for the over-all command of the *Azad* Kashmir forces"; and on 9 August 1949 the High Command of the Pakistan Army stated that the *Azad* Kashmir forces were operationally controlled by the Pakistan Army. This is mentioned in sub-paragraphs 1 (*b*) and (*c*) of the appendix to annex 27 of the Commission's first interim report [*S/1100*]. Thus, India's original complaint alleging aid by Pakistan, though at first denied by Pakistan [*S/646*], was now proved to be true or, at least, to have become true in an aggravated form; not only was there aid, but the Pakistan Army was actually inside the State giving aid and direction and, indeed, engaging in actual fighting.

Nevertheless, nothing effective has yet been done about this complaint. The Pakistan Army is still within the State, and during the time it has been there, now nearly

Je tiens à mentionner que, dans la résolution du Cons de sécurité du 17 janvier 1948 [*S/651*], dont la réso tion du 21 avril 1948 est venue confirmer la teneur, cl cun des deux Gouvernements—le Gouvernement l'Inde et le Gouvernement du Pakistan—est invité informer le Conseil de sécurité "de tout changem matériel que la situation subirait ou serait, à son av sur le point de subir".

Dans une lettre adressée au Conseil de sécuri [*S/659*] le Gouvernement du Pakistan a accepté de sat faire à cette requête. Néanmoins, comme je l'ai indiq le Gouvernement du Pakistan a envoyé des troupes Cachemire sans en informer le Conseil de sécurité. n'est que le 8 juillet 1948, deux mois après que les troup eussent pénétré dans l'Etat, et après l'arrivée de commission sur le territoire de la péninsule, que la co mission a été officiellement avisée par le Gouverneme du Pakistan de la présence de trois régiments des forc régulières du Pakistan dans l'Etat de Jammu et Cach mire. Tous ces faits ont été mentionnés dans les pa graphes 128 et 129 du premier rapport provisoire de commision [*S/1100*] et dans le paragraphe 128 du ra port actuel, présenté par la majorité de la commissic

Le Gouvernement du Pakistan a prétendu, à un m ment donné, qu'il s'agissait là d'un mouvement pureme défensif. Mais la commission a été nettement d'av [*S/1100, annexe 27*] que "toutefois la présence de forc armées du Pakistan dans l'Etat de Jammu et Cachemi modifie sensiblement la situation telle que le Conseil sécurité l'envisageait dans sa résolution du 21 avril 19 et fait obstacle à l'exécution effective et immédiate d' ordre inconditionnel de suspension d'armes". J'espè que les membres du Conseil n'oublieront pas qui a c posé ce premier obstacle au plébiscite; ce fut non seu ment le premier obstacle, mais aussi la cause directe tous les autres obstacles qui empêchent maintenant Conseil de progresser dans sa tâche.

Non seulement l'armée du Pakistan a envahi l'Etat Jammu et Cachemire, mais encore elle a pris le co mandement des forces du Cachemire *azad* et la directi de leurs opérations: le 4 août 1948, le Ministre c affaires étrangères du Pakistan a déclaré à la comm sion: "A l'heure actuelle, l'armée du Pakistan assure commandement général des forces du Cachemire *azad* et le 9 août 1948, le haut-commandement de l'arm pakistanaise a déclaré qu'en ce qui concernait les opé tions militaires, les forces du Cachemire *azad* se trc vaient sous son commandement. Ceci est mention aux alinéas *b* et *c* du paragraphe 1 de l'appendice l'annexe 27 du premier rapport provisoire de la co mission [*S/1100*]. Ainsi, bien que le Pakistan ait tc d'abord contesté [*S/646*] le bien-fondé de la plai initialement formulée par l'Inde, selon laquelle il p terait assistance aux forces du Cachemire, cette plai se révèle fondée—ou tout au moins elle l'est deven et sous une forme infiniment plus grave; non seulem il y a eu assistance, mais l'armée pakistanaise se trou en fait à l'intérieur de l'Etat, y donne conseils et dir tives et y prend même part effectivement aux comba

Néanmoins, aucune suite positive n'a encore donnée à cette plainte. L'armée pakistanaise se trou toujours à l'intérieur des limites de l'Etat de Jammu

twenty months, it has penetrated various parts of the State and built up subversive local forces and authorities. Let me substantiate these points. Let me first read paragraph 203 of the Commission's present report. I am sorry to have to trouble representatives with constant references to these documents, but I am anxious that every statement which I make should be capable of immediate verification. I am reading from paragraph 203:

"The resolution of 13 August 1948 [*S/1100, paragraph 75*] recorded one major change in the situation as contemplated by the Security Council during its deliberations in the early part of that year, namely, the presence of Pakistan troops in the State of Jammu and Kashmir. It did not, however, record a second element which has developed subsequently into a serious problem in the implementation of that resolution: The *Azad* (Free) Kashmir Movement, the fighting forces of which today number thirty-two well-equipped battalions."

I shall next read paragraph 225 of the same report:

"There is, indeed, no doubt that the *Azad* forces now have a strength which changes the military situation, and to that extent makes the withdrawal of forces, particularly those of India, a far more difficult matter to arrange within a structure which considers only the regular forces of the two armies. Although it might be a matter of discussion whether the numerical strength of the *Azad* Kashmir forces has actually increased since August 1948, there is no question that those forces, which have since then been working in close co-operation with the Pakistan regular army and which have been trained and officered by that army, have increased their fighting strength. It is reasonable to suppose that if the Commission had been able to foresee that the cease-fire period would be prolonged throughout the greater part of 1949 and that Pakistan would use that period to consolidate its position in the *Azad* territory, the Commission would have dealt with this question in part II of the resolution of 13 August."

The minority report of the Czechoslovak delegation [*S/1430/Add.3*] is to the same effect. I am reading from the minority report:

"The '*Azad* forces' meanwhile grew by the spring of 1949 into thirty-two disciplined and fully armed battalions, which, according to an evaluation by the military adviser of the Commission, represent a 'formidable force'. Owing to this fact, which is at variance with part I, section B of the said resolution forbidding both parties any increasing of their military potential, the situation has materially undergone an absolute change."

Thus it is clear that these forces, as they now exist, were built up by, or with the aid of, the Pakistan Army between August 1948 and the spring of 1949 contrary to the understanding that Pakistan would not use the period for consolidating its position or increasing its

Cachemire et pendant la période qui s'est écoulée depuis qu'elle y est entrée—voilà maintenant près de vingt mois—elle a pénétré dans diverses parties de l'Etat et y a créé des forces et des services locaux animés d'un esprit subversif. Permettez-moi d'apporter quelques preuves à l'appui de ces points et de donner lecture du paragraphe 203 du présent rapport de la commission. Je regrette de devoir ennuyer les membres du Conseil de sécurité en citant continuellement ces documents; mais je tiens à ce que toute déclaration de ma part puisse être immédiatement vérifiée. Je cite donc le paragraphe 203:

"La résolution du 13 août 1948 [*S/1100, paragraphe 75*] enregistrait un changement majeur de la situation telle que l'envisageait le Conseil de sécurité au cours de ses délibérations de la première partie de cette année, à savoir la présence dans l'Etat de Jammu et Cachemire des troupes pakistanaises. Elle ne tenait toutefois pas compte d'un deuxième élément qui a suscité ultérieurement un problème sérieux à l'égard de l'application de cette résolution: le mouvement du Cachemire *azad* (libre), dont les forces combattantes comptent actuellement quelque trente-deux bataillons bien équipés."

Je lirai maintenant le paragraphe 225 du même rapport:

"Il est, de fait, incontestable que les forces *azad* sont maintenant assez fortes pour modifier la situation militaire; dans ces conditions, il est bien plus difficile d'organiser le retrait des forces—celles de l'Inde notamment—dans le cadre de dispositions qui ne tiennent compte que des forces régulières des deux armées. On peut se demander si l'effectif numérique des forces *azad* a réellement augmenté depuis le mois d'août 1948, mais il ne fait pas de doute qu'ayant, depuis lors, opéré en liaison étroite avec l'armée régulière pakistanaise, ayant été instruites et commandées par des officiers de cette armée, ces forces ont sensiblement augmenté leur puissance de combat. On peut supposer à bon droit que si elle avait pu prévoir que la suspension des hostilités se prolongerait pendant presque toute l'année 1949 et que le Pakistan mettrait cette période à profit pour consolider sa position dans le territoire du Cachemire *azad*, la Commission aurait traité cette question dans la deuxième partie de la résolution du 13 août."

Le rapport de la minorité, présenté par la délégation tchécoslovaque [*S/1430/Add.3*], est conçu dans le même sens. Je cite ce rapport:

"Dans l'intervalle, les "forces *azad*" avaient augmenté et comprenaient, au printemps de 1949, trente-deux bataillons disciplinés et complètement armés, ce qui, de l'avis du conseiller militaire de la commission, constituait une "force redoutable". A cause de cette augmentation contraire aux dispositions de la section B de la première partie de la résolution, qui interdisent aux deux parties toute augmentation de leur potentiel militaire, la situation s'est trouvée, sur le plan matériel, modifiée de fond en comble."

Il est donc clair que ces forces, telles qu'elles existent actuellement, ont été constituées, par l'armée pakistanaise ou avec son assistance, entre le mois d'août 1948 et le printemps de 1949, bien qu'il ait été entendu que le Pakistan n'utiliserait pas cette période pour renforcer sa

military potential. I beg representatives to note who is responsible for creating this second obstacle to the plebiscite.

With regard to the penetration of the northern areas, the position is equally clear. Let me read from paragraph 272 of the Commission's majority report:

"It seems, however, very doubtful whether the northern areas were in fact in the autumn of 1948 under the 'effective' control of the Pakistan High Command, in the sense that the Commission understood the term 'effective control' ".

I shall now read from paragraph 274 of the same report:

"When it drafted the 13 August resolution the Commission did not consider the northern area in the same light as it did western Kashmir. However, by January 1949 Pakistan undeniably held military control over the northern areas; the area was administered by local authorities, not of the Jammu and Kashmir Government, with the assistance of Pakistan officials."

In other words, Pakistan obtained military control of these areas between August 1948 and January 1949. The minority report is again to the same effect. I quote from it:

"Moreover, the situation in the 'northern area' had meanwhile undergone a material change, in that the Pakistan Army, which was not bound by the resolution of 13 August 1948, conquered many strategically important places during the interval before, by the resolution of 5 January 1949, it was also sanctioned by the Government of Pakistan."

It is thus abundantly clear that Pakistan penetrated and obtained control of these areas between August 1948 and January 1949; and Pakistan officials assisted in their administration through "local authorities", not of the Jammu and Kashmir Government.

Once again, I request members of the Council to note who has created this third obstacle to the holding of the plebiscite. And yet, in this topsy-turvy world, it is India that is constantly accused of "stalling", of delaying the plebiscite and so forth.

Strictly speaking, the Pakistan Army should have been completely withdrawn long ago, and the disruptive forces and authorities created by that army during its unlawful presence in the State should have been completely dissolved, but so far nothing of the kind has been done. I shall have to remind the Council of this broad fact again and again, lest it should be forgotten or ignored in the mass of detail.

position ou pour accroître son potentiel militaire. prie les membres du Conseil de noter à qui incombe responsabilité d'avoir opposé ce deuxième obstacle plébiscite.

En ce qui concerne la pénétration dans les régi septentrionales, la situation est tout aussi claire. P mettez-moi de donner lecture du paragraphe 272 rapport présenté par la majorité de la commission

"Il n'est, toutefois, pas certain que les régions s tentrionales se trouvaient en fait, à l'automne de 19 sous le contrôle "effectif" du haut commandement pak tanais, au sens que la commission donnait au ter "contrôle effectif"."

Voici ce que dit le paragraphe 274 du même rappo

"Lorsqu'elle a rédigé la résolution du 13 août, la co mission n'a pas considéré la région nord sous le mê angle que le Cachemire occidental. Toutefois, en janv 1949, il était incontestable que le Pakistan contrôl militairement les régions septentrionales; la région ét administrée, avec l'aide de fonctionnaires du Pakist par des autorités locales ne faisant pas partie du Gouv nement de Jammu et Cachemire."

Autrement dit, le Pakistan s'est assuré le contr militaire de ces régions entre le mois d'août 1948 et mois de janvier 1949. Quant au rapport de la minori il fait ressortir les mêmes faits. Je cite ce document:

"De plus, la situation dans la "région du nord" av subi, dans l'intervalle, un changement matériel en sens que l'armée du Pakistan, que la résolution du août 1948 n'engageait pas, avait conquis de nombre points stratégiques importants pendant la période a précédé l'acceptation de cette résolution par le G vernement du Pakistan dans le texte de la résolution 5 janvier 1949."

Il est donc nettement établi, d'une part, que les for du Pakistan ont pénétré dans ces régions et qu'elles s sont assuré le contrôle entre le mois d'août 1948 et mois de janvier 1949; d'autre part, que des fonctio naires du Pakistan ont aidé des "autorités locales" ne dépendaient pas du Gouvernement de Jammu Cachemire à les administrer.

J'invite encore une fois les membres du Conseil constater qui a opposé ce troisième obstacle à l'organi tion du plébiscite. Cela n'empêche que, dans ce mor à l'envers, c'est l'Inde que l'on ne cesse d'accuser faire de l'obstruction, de retarder le plébiscite, et ai de suite.

Rigoureusement parlant, il y a longtemps que l'arn pakistanaise aurait dû être complètement retirée et les forces et les autorités subversives, que cette arn a créées pendant sa présence illégale sur le territoire l'Etat auraient dû être complètement dissoutes; po tant, aucune mesure de ce genre n'a encore été pr jusqu'ici. J'aurai, maintes fois encore, à rappeler Conseil ce fait brutal de crainte qu'il ne soit perdu vue ou délibérément ignoré dans la masse des détails

When the United Nations Commission for India and Pakistan, upon its arrival on the Indian sub-continent, found itself confronted with a situation which the Security Council had not contemplated during its debates, the Commission could have reported the new facts to the Council immediately, and the Council might then have asked the Pakistan Army to be withdrawn, just as it had asked the tribesmen and other foreign elements to be withdrawn, and neither the subversive *Azad* forces nor the subversive *Azad* administrations would have had time to be built up. But the opportunity was lost. The Commission doubtless thought, in good faith, that it could deal with the situation itself and accordingly passed its resolution of 13 August 1948, in which it is set forth in part II, section A, paragraph 1:

"As the presence of troops of Pakistan in the territory of the State of Jammu and Kashmir constitutes a material change in the situation since it was represented by the Government of Pakistan before the Security Council, the Government of Pakistan agrees to withdraw its troops from that State."

If this resolution had been accepted and carried out by Pakistan at once, some of the subsequent mischief would have been avoided, for the Pakistan Army would have had to be withdrawn while the *Azad* forces were still in an embryonic state, and the northern areas were not yet under the effective control of the Pakistan High Command. But while India accepted the resolution with certain clarifications on 20 August 1948, that is, within a week of its receipt, Pakistan made various reservations which amounted to rejection. The matter came before the Security Council in November 1948 [*382nd meeting*]. If, even at this late stage, the Council had secured the withdrawal of the Pakistan forces, the situation might have improved. The Council, however, merely desired the Commission to continue its efforts for a peaceful solution. On 11 December 1948, the Commission drew up proposals for a plebiscite [*S/1196, annex 3*],[2] supplementary to the proposals of 13 August 1948.

I should like to emphasize the word "supplementary". These proposals merely amplified those of 13 August and, indeed, the very first sentence of the supplementary proposals ran: "The Commission reaffirms its resolution of 13 August 1948". Therefore, all the clarifications given to India in connexion with that resolution still hold good.

India accepted the supplementary proposals on 23 December 1948 [*S/1196, annex 4*] on the basis of certain explanations and understandings. Those proposals subsequently became the Commission's resolution of 5 January 1949 [*S/1196, paragraph 15*]; but I hope members will remember that India accepted them on 23 December 1948.

[2] For the text of the second interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan, document S/1196, see *Official Records of the Security Council*, Fourth Year, Supplement for January 1949.

Lorsque la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, à son arrivée dans la péninsule, s'est trouvée aux prises avec une situation que le Conseil de sécurité n'avait pas envisagée au cours de ses débats, elle aurait pu rendre compte immédiatement des faits nouveaux au Conseil; ce dernier aurait pu alors exiger le retrait de l'armée pakistanaise, tout comme il avait déjà exigé le retrait des membres des tribus et d'autres éléments étrangers; alors, on n'aurait pu organiser ni les subversives forces *azad*, ni la subversive administration *azad*. Cependant, on a laissé passer l'occasion. Il ne fait aucun doute que la commission a estimé, en toute bonne foi, pouvoir venir à bout des difficultés par ses seuls moyens; c'est pourquoi elle a adopté sa résolution du 13 août 1948 où il est dit (deuxième partie, section A, paragraphe 1):

"Etant donné que la présence de troupes pakistanaises sur le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire constitue un important changement apporté à la situation telle que l'a exposée le Gouvernement du Pakistan devant le Conseil de sécurité, le Gouvernement du Pakistan accepte de retirer ses troupes de cet Etat."

Si le Pakistan avait immédiatement accepté et mis en œuvre cette résolution, les difficultés ultérieures auraient été en partie évitées; en effet, l'armée pakistanaise aurait dû alors être retirée à un moment où les forces *azad* étaient encore à l'état embryonnaire et où les régions septentrionales ne se trouvaient pas encore sous le contrôle effectif du haut commandement pakistanais. Toutefois, alors que l'Inde a accepté la résolution, après avoir obtenu certains éclaircissements à son égard, le 20 août 1948, c'est-à-dire moins d'une semaine après en avoir reçu communication, le Pakistan a fait diverses réserves qui équivalaient au rejet de la résolution. L'affaire est venue devant le Conseil de sécurité en novembre 1948 [*382ème séance*]. Si, même à ce stade tardif, le Conseil avait pris des mesures pour que les forces pakistanaises fussent retirées, la situation aurait pu s'améliorer. Toutefois, le Conseil s'est borné à exprimer le vœu que la commission poursuive ses efforts pour aboutir à une solution pacifique. Le 11 décembre 1948, la commission a rédigé, en vue d'un plébiscite, des propositions [*S/1196, annexe 3*][2] complémentaires de celle du 13 août 1948.

Je tiens à souligner le mot "complémentaires". Les propositions en question se bornaient à amplifier celles du 13 août; d'ailleurs, la toute première phrase des propositions complémentaires était la suivante: "La commission réaffirme sa résolution du 13 août 1948". Par conséquent, tous les éclaircissements qui avaient été donnés à l'Inde, à propos de cette résolution, demeurent valables.

L'Inde a accepté les propositions complémentaires le 23 décembre 1948 [*S/1196, annexe 4*], après avoir obtenu certaines précisions et avoir consenti à certaines conditions. Par la suite, lesdites propositions ont été reprises dans la résolution de la commission en date du 5 janvier 1949 [*S/1196, paragraphe 15*]; mais j'espère que les membres du Conseil ne perdront pas de vue que l'Inde les a acceptées dès le 23 décembre 1948.

[2] On trouvera le texte du deuxième rapport provisoire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, document S/1196, dans les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, quatrième année, supplément de janvier 1949.

At this stage, that is to say, on 23 December 1948, Pakistan had not accepted either the original or the supplementary proposals. Ultimately Pakistan also accepted the proposals, but the fact remains that the Pakistan Army is still within the State and even after acceptance of the resolution, it has continued its unlawful activities.

Today, the position is that Pakistan which, throughout the discussions here in 1948, denied giving any aid either to the invaders or to the *Azad* Kashmir forces, is now itself not only an invader but is in actual occupation of nearly half the area of the State without any lawful authority from any source. This is naked aggression of which no one can approve, but there is no hint or sign of disapproval in the present proposals. Indeed, the very reverse is the case. By sanctioning the administration of the northern areas by the existing local authorities, these proposals, in effect, recognize and help to perpetuate the unlawful occupation of these areas by Pakistan.

As I have already mentioned, the "existing local authorities"—I am quoting from the proposals—derive their powers not from the Government of Jammu and Kashmir but from Pakistan. They are, therefore, merely instruments of the Pakistan Government.

If I may say so, there is a serious basic defect in these proposals. They spring from an assumed false analogy between the Pakistan Army and the Indian Army, as also between the *Azad* Kashmir forces and the Kashmir State forces. They completely ignore the legal and moral aspects of the question. The Indian Army went into the State at the request of the lawful Government of the State in order to repel an actual admitted invasion by tribesmen and Pakistan nationals. The request emanated not only from the Ruler of the State but also from the head of its Emergency Government, Sheikh Mohammad Abdullah, who has been in the van of the Kashmiri people's movement for freedom for nearly twenty years and who has suffered imprisonment nine times in the people's cause. The Pakistan Army, on the other hand, invaded the State without any lawful authority and without even notice to the Security Council, although the Pakistan Government had previously denied giving any aid to the invaders and had promised to apprise the Security Council of any material change that might occur in the situation. As for the *Azad* Kashmir forces, they are no more than a limb of the Pakistan Army, built up for the most part by that army after its unlawful invasion of the State, and they can therefore in no way be put on the same level as the lawful forces of the Kashmir State.

The proposals of the Commission of 13 August 1948 and 5 January 1949, were accepted by India on certain assurances:

A cette époque—le 23 décembre 1948—le Pakis n'avait accepté ni les propositions initiales, ni les prop tions complémentaires. Il a fini par accepter, lui aussi, propositions; il n'en reste pas moins que l'armée pal tanaise se trouve toujours sur le territoire de l'Etat Jammu et Cachemire et que, même après que son G vernement eut accepté la résolution, elle a poursuivi activités illégales.

A l'heure actuelle, la situation est la suivante: Pakistan qui, pendant toute la durée des pourparl qui se sont déroulés ici en 1948, s'est défendu de four une aide quelconque aux envahisseurs ou aux for du Cachemire *azad,* non seulement est maintenant l même un envahisseur, mais encore occupe effectivem près de la moitié de la superficie de l'Etat, sans en av le moindre droit. C'est là une agression non déguis que personne ne saurait approuver; cependant, les pro sitions actuelles ne contiennent pas la moindre trace, moindre signe de blâme à cet égard. C'est même t le contraire. En sanctionnant l'administration des gions septentrionales par les autorités locales existant lesdites propositions reconnaissent en fait et contribu à perpétuer l'occupation illégale de ces régions par Pakistan.

Comme je l'ai déjà fait observer, les "autorités loca actuelles"—je cite les propositions—tirent leur autori non pas du Gouvernement de l'Etat de Jammu et Cac mire, mais du Pakistan. Elles ne sont donc que c instruments du Gouvernement pakistanais.

Qu'il me soit permis de signaler au Conseil un défa fondamental très grave des propositions en questi Elles résultent du fait que l'on a établi, à tort, u analogie entre l'armée pakistanaise et l'armée indien d'une part et, d'autre part, entre les forces du Cac mire *azad* et les forces régulières de l'Etat de Cachemi Les propositions ne tiennent absolument aucun com de l'aspect juridique ni de l'aspect moral de la questi Si l'armée indienne a pénétré dans l'Etat de Jammu Cachemire, c'est à la demande du Gouvernement légiti de l'Etat et en vue de repousser une invasion effecti et avouée de membres des tribus et de ressortissants Pakistan. L'appel n'émanait pas seulement du souver de l'Etat, mais aussi du cheik Mohammad Abdullah, c de son gouvernement de salut public, qui a combat pendant près de vingt ans à l'avant-garde du mouvem de libération du peuple du Cachemire et a été incarc neuf fois pour la cause de ce peuple. L'armée pak tanaise, par contre, a envahi l'Etat sans la moindre j tification et sans même en aviser le Conseil de sécuri bien que le Gouvernement du Pakistan se fût antérieu ment défendu de fournir une aide quelconque aux e vahisseurs et qu'il eût promis de porter à la connaissar du Conseil de sécurité tout changement important interviendrait dans la situation. Quant aux forces Cachemire *azad,* elles ne constituent qu'un élément l'armée du Pakistan, ayant été, pour la plupart, organis par ladite armée après l'invasion illégale de l'Etat; ne saurait donc en aucune façon les mettre sur le mê pied que les forces régulières de l'Etat de Cachemire.

L'Inde a accepté les propositions que la commissi a présentées le 13 août 1948 et le 5 janvier 1949, s réserve de certaines garanties:

1. That the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government would not be brought into question.

2. That no recognition would be afforded to the so-called *Azad* Kashmir Government.

3. That the territory occupied by the Pakistan troops would not be consolidated to the disadvantage of the State.

4. That there would be a large-scale disarming and disbanding of the *Azad* Kashmir forces.

5. That the question of the northern areas would receive consideration in the implementation of the Commission's proposals.

Let me explain exactly where these assurances are to be found. The first three will be found in the reply of the Chairman of the Commission of 25 August 1948 [*S/1100, paragraph 79*] to the Prime Minister of India's first letter of 20 August, paragraphs 3 and 4 [*S/1100, paragraph 78*].

The fourth assurance—namely, that relating to the disbanding and disarming of the *Azad* Kashmir forces—will be found in paragraph 2 of the *aide-mémoire* of the conversation between Mr. Lozano and the Prime Minister of India on 22 December 1948 [*S/1196, annex 4*].

The fifth assurance—that relating to the northern areas—will be found in the reply of the Chairman of the Commission of 25 August 1948 to the Prime Minister of India's second letter of 20 August [*S/1100, paragraph 80*].

Let us see what has happened to these assurances. Under these proposals the sovereignty of the Jammu and Kashmir State is eliminated, in fact, from the areas on the other side of the cease-fire line, in other words, from nearly one-half of the entire area of the State; secondly, the administration of these areas by "the existing local authorities", an expression interpreted in some quarters to mean the *Azad* Government authorities, is recognized; thirdly, the consolidation effected by Pakistan troops to the detriment of the State is allowed to remain; fourthly, the disarming and disbanding of the *Azad* Kashmir forces is neutralized by similar disarming and disbanding of the State forces and the State militia; fifthly, the claim made by the Government of India in respect of the northern areas is dismissed. Thus the net effect of the proposals is to eliminate or neutralize every one of the assurances relied upon by India.

India's case is that, just as the entry of the Pakistan troops into Kashmir was wrong and an act of aggression, equally wrong and aggressive was their building up of the subversive *Azad* Kashmir forces and their occupation of a large part of the State. All these things must be completely undone before there can be a plebiscite. These unlawful activities of the Pakistan Army took place under the very nose of the Commission and in spite of the assurances given to India by the Commission. To recog-

1. La souveraineté du Gouvernement de Jammu et Cachemire ne sera pas mise en question.

2. Le Gouvernement du soi-disant Cachemire *azad* ne sera pas reconnu.

3. Le territoire occupé par les troupes du Pakistan ne recevra pas un statut distinct qui puisse porter préjudice à l'Etat de Jammu et Cachemire.

4. Il sera procédé à un désarmement et à un licenciement en masse des forces du Cachemire *azad*.

5. Il sera tenu compte de la question des régions septentrionales dans la mise en œuvre des propositions de la commission.

Je puis indiquer avec exactitude où sont formulées ces garanties. Les trois premières se trouvent dans la réponse [*S/1100, paragraphe 79*] que le Président de la commission a adressée, le 25 août 1948, à la première lettre du Premier Ministre de l'Inde, datée du 20 août, paragraphes 3 et 4 [*S/1100, paragraphe 78*].

La quatrième, c'est-à-dire le licenciement et le désarmement des forces du Cachemire *azad*, figure dans le paragraphe 2 de l'aide-mémoire concernant l'entretien de M. Lozano avec le Premier Ministre de l'Inde qui a eu lieu le 22 décembre 1948 [*S/1196, annexe 4*].

La cinquième, qui concerne les régions septentrionales, se trouve dans la réponse que le Président de la Commission a adressée, le 25 août 1948, à la seconde lettre du Premier Ministre de l'Inde, datée du 20 août [*S/1100, paragraphe 80*].

Qu'est-il advenu des assurances ainsi fournies? Premièrement, aux termes des propositions en question, l'Etat de Jammu et Cachemire perd, en fait, sa souveraineté sur les régions situées au-delà de la ligne de suspension d'armes, c'est-à-dire sur presque la moitié du territoire de l'Etat. Deuxièmement, on reconnaît l'administration de ces régions par "les autorités locales actuelles", qui, pour certains, sont les autorités du Cachemire *azad;* troisièmement, l'occupation effectuée par les troupes du Pakistan aux dépens de l'Etat est maintenue; quatrièmement, le désarmement et le licenciement des forces du Cachemire *azad* sont contrebalancés par une mesure analogue appliquée aux forces de l'Etat et à la milice d'Etat; cinquièmement, la demande formulée par le Gouvernement de l'Inde à propos des régions septentrionales est écartée. Ainsi, les propositions ont pour conséquence de détruire ou de neutraliser chacune des assurances sur lesquelles comptait l'Inde.

Le Gouvernement de l'Inde prétend que l'entrée des troupes du Pakistan au Cachemire est injustifiée et constitue un acte d'agression, ce qui est également vrai en ce qui concerne la constitution par ces troupes des forces subversives du Cachemire *azad* et de l'occupation par ces dernières d'une grande partie du territoire de l'Etat. Il faut que la situation qui régnait avant ces événements soit rétablie si l'on veut qu'un plébiscite ait lieu. L'armée du Pakistan s'est livrée à ces actes illégaux en présence

nize the fruits of the aggression in any way is utterly unjustifiable.

There is another point which is apt to be overlooked or ignored in these discussions. According to the resolution of 5 January 1949 [*S/1196, paragraph 15*], the object of the plebiscite is to decide the question of accession—which necessarily includes continued accession—of the State of Jammu and Kashmir to India or to Pakistan. Now, accession does not mean dissolution: the acceding State remains intact and fully sovereign in its own field even after accession; it continues as a single unit. If, therefore, the plebiscite is to be held for the State as a whole, if the State is to accede as a whole, it must not be disrupted beforehand. Indeed, sub-paragraph 3 (*b*) of the resolution of 5 January 1949 requires that the Plebiscite Administrator shall derive from the State of Jammu and Kashmir the powers which he considers necessary for organizing and conducting the plebiscite and for ensuring its freedom and impartiality. How can he derive these powers from the State in the northern areas if the State is deprived of its authority in those areas beforehand? To disrupt the State in this way and to recognize various "existing local authorities" would be a contravention of the plain terms of the resolution. We attach the greatest importance to sub-paragraph 3 (*b*), which was inserted in the resolution at India's instance, and which we regard as embodying the assurance that the State would have unquestioned sovereignty throughout its territory before the plebiscite was held.

It is true that in accepting the Commission's resolution of 13 August 1948, the Government of India made certain concessions for the sake of peace; but these concessions were of a limited character, and they were confined to the so-called *Azad* Kashmir territory in the south-western district. That is no reason why similar or even more far-reaching concessions should now be proposed for the northern areas. This process has gone on long enough. When the case left the Security Council in April 1948, there were only two things standing between Kashmir and the plebiscite. The invaders had to withdraw and then the Indian Army was to be reduced. In May 1948 Pakistan created a new complication by sending in its army. As the price of withdrawing this army, which never should have been there, Pakistan obtained, under the Commission's resolution of 13 August 1948, the concession that the evacuated territories—then confined to the south-western part of the State—would be administered by "local authorities under the surveillance of the Commission" subject to the sovereignty of the State. But Pakistan was not content. It did not accept the resolution until 25 December 1948 [*S/1196, annex 5*]. Meanwhile, it created another complication by building up the *Azad* Kashmir forces. As the price for the disbanding and disarming of these forces, it obtained a further concession in the resolution of 5 January 1949. Under the McNaughton proposals it is now to receive

même de la commission et en dépit des assurances que celle-ci avait fournies au Gouvernement de l'Inde. Il n'y a absolument aucune raison de reconnaître l'état de choses qui résulte de cette agression.

Il est possible que l'on passe également sous silence, au cours des débats, un autre aspect de la question. Conformément à la résolution du 5 janvier 1949 [*S/1196, paragraphe 15*], le but du plébiscite est de décider si l'Etat de Jammu et Cachemire sera rattaché à l'Inde ou au Pakistan—ce qui implique nécessairement un rattachement permanent. Or, rattachement ne veut pas dire démembrement: l'Etat qui en fait l'objet doit demeurer intact et entièrement souverain dans ses propres limites, même après le rattachement; il reste indivis. Si, par conséquent, c'est l'Etat dans son ensemble qui doit faire l'objet du plébiscite, si l'Etat tout entier doit être rattaché à tel ou tel autre Etat, il ne faut pas le démembrer au préalable. Il est précisément prévu à l'alinéa *b* du paragraphe 3 de la résolution du 5 janvier 1949 que l'Administrateur du plébiscite recevra de l'Etat de Jammu et Cachemire les pouvoirs qu'il jugera nécessaires pour organiser et mener à bien le plébiscite, ainsi que pour entourer celui-ci de toutes les garanties voulues de liberté et d'impartialité. Comment l'Administrateur pourra-t-il recevoir de tels pouvoirs de l'Etat de Jammu et Cachemire dans les régions septentrionales si ces régions sont soustraites par avance à l'autorité de cet Etat? Démembrer ainsi le territoire et reconnaître diverses "autorités locales actuelles" serait contraires aux termes mêmes de la résolution. L'Inde considère que l'alinéa *b* du paragraphe 3 est de la plus haute importance; il a été introduit dans le texte de la résolution à sa requête et nous considérons qu'il contient l'assurance que la souveraineté de l'Etat ne sera contestée en aucun point de son territoire avant que le plébiscite ait lieu.

Il est vrai qu'en acceptant la résolution que la commission a adoptée le 13 août 1948, le Gouvernement de l'Inde a fait certaines concessions dans l'intérêt de la paix; mais ces concessions avaient un caractère limité et ne concernaient strictement que le territoire du soi-disant Cachemire *azad* situé dans la région du sud-ouest. Cela ne suffit pas pour que l'on demande maintenant des concessions analogues, et mêmes plus importantes, en ce qui concerne les régions septentrionales. Ce procédé a suffisamment duré. Lorsque le Conseil de sécurité a cessé de s'occuper directement de la question en avril 1948, il n'y avait que deux questions à résoudre avant que le plébiscite au sujet du Cachemire ait lieu. Les occupants devaient se retirer, puis l'effectif des troupes indiennes devait être réduit. En mai 1948, le Pakistan a encore compliqué la situation en faisant intervenir son armée. En contrepartie du retrait de ces troupes, lesquelles n'auraient jamais dû pénétrer sur le territoire en question, le Pakistan a obtenu, à titre de solution transactionnelle, aux termes de la résolution du 13 août 1948, que les territoires évacués—alors limités à la région sud-ouest du pays—soient administrés par "les autorités locales sous la surveillance de la commission", sous réserve de la souveraineté de l'Etat. Le Pakistan n'était cependant pas satisfait. Il n'a accepté la résolution que le 25 décembre 1948 [*S/1196, annexe 5*]. Dans l'intervalle, il a provoqué une autre difficulté en constituant les

some more concessions, including the administration of the northern areas by "the existing local authorities".

India cannot possibly go on making these concessions and frittering away its position. It is urged that, for the sake of peace, India should acquiesce in them because, it is said, they are, after all, temporary and only a step towards the holding of the plebiscite. But it is incomprehensible to us why pressure should always be brought to bear on India to acquiesce in wrong, and why, for a change, some pressure should not be brought to bear on the other side to acquiesce in the right on the same grounds.

There is no local hostility or resistance to the lawful Government of the State in the northern areas, except such as proceeds from the Pakistan regular and irregular forces; and this is borne out by the fact, witnessed by United Nations observers, that the inhabitants of certain villages on the Pakistan side of the cease-fire line have insisted on moving across to the Indian side. When these forces, including the Gilgit Scouts, the Chitralis and the Baltistan Scouts, are withdrawn, the responsibility for the administration of these areas should revert to the Government of Jammu and Kashmir, and for their defence, to the Government of India.

I shall now proceed to analyse in some detail the McNaughton proposals [*S/1453*] and shall compare them with the corresponding proposals made by the Commission in April 1949. The proposals made by the Commission were not accepted either by India or by Pakistan —of course, for opposite reasons. It will be found that the present proposals are substantially the same as the Commission's proposals, minus certain parts which were intended to meet India's point of view, plus certain additions favourable to Pakistan.

Paragraph 1 of the McNaughton proposals is in general terms, and needs no comment except this: sub-paragraph 1 (*d*) lays down that discussion of disputed past issues should be avoided. But in these proposals many of the past issues are decided against India, and we are asked to accept this position. We think such an approach cannot lead to any settlement because it ignores the origin of the conflict, the subsequent developments and present conditions. The crucial paragraphs, dealing with demilitarization, *Azad* Kashmir forces and the northern areas, are paragraphs 2 and 3. Let me first read sub-paragraph 2 (*b*) and sub-paragraph 3 (*a*). Sub-paragraph 2 (*b*) reads as follows:

forces du Cachemire *azad*. Pour prix du licenciement et du désarmement de ces forces, il a obtenu une concession supplémentaire par la résolution du 5 janvier 1949. Aux termes des propositions du général McNaughton, le Pakistan obtiendra encore de nouvelles concessions, parmi lesquelles l'administration des régions septentrionales par les "autorités locales actuelles"

L'Inde ne saurait continuer ainsi à faire des concessions de ce genre et à affaiblir sa position. On la supplie d'y consentir dans l'intérêt de la paix—parce que, dit-on, ces concessions n'ont, après tout, qu'un caractère temporaire et ne sont qu'une étape dans la voie du plébiscite. Le Gouvernement de l'Inde ne peut néanmoins parvenir à comprendre pourquoi on fait toujours pression sur lui pour qu'il accepte des mesures injustifiées, et pourquoi l'on ne tenterait pas, pour changer, d'amener l'autre partie à accepter, pour les mêmes raisons, des mesures justes.

La seule hostilité, ou la seule résistance, à l'égard du gouvernement légal de l'Etat dans les régions septentrionales, provient des forces régulières et irrégulières du Pakistan; cet état de choses est confirmé par un fait dont les observateurs des Nations Unies ont été témoins: les habitants de certains villages situés sur le territoire occupé par le Pakistan ont demandé avec insistance l'autorisation de traverser la ligne de suspension d'armes pour se rendre sur le territoire occupé par l'Inde. Lorsque les troupes du Pakistan, et notamment les groupes de reconnaissance de Gilgit, les Chitralis et les groupes de reconnaissance du Baltistan auront été retirés, la responsabilité de l'administration de ces régions devra revenir au Gouvernement de Jammu et Cachemire, et la responsabilité de sa défense, au Gouvernement de l'Inde.

Je me propose maintenant d'examiner quelque peu en détail les propositions du général McNaughton [*S/1453*] et je les comparerai aux propositions de même nature que la commission a présentées en avril 1949. Les propositions de la commission n'ont été acceptées ni par l'Inde ni par le Pakistan—pour des motifs opposés, bien entendu. On constatera que les propositions actuelles sont sensiblement analogues aux propositions de la commission, abstraction faite de certains points qui ont été supprimés afin de donner satisfaction à l'Inde; en outre, certains éléments nouveaux, favorables au Pakistan, y ont été ajoutés.

Le paragraphe 1 des propositions du général McNaughton est rédigé en termes généraux et n'appelle aucune observation, si ce n'est que l'alinéa *d* recommande d'éviter les discussions sur les questions litigieuses du passé. Or, dans ces propositions, un grand nombre de questions litigieuses du passé sont tranchées au détriment de l'Inde et l'on demande au Gouvernement de ce pays d'accepter cet état de choses. Ma délégation considère que cette manière d'aborder la question ne saurait mener à un règlement; en effet, il n'est pas tenu compte des origines du différend, de son évolution et de la situation présente. Les paragraphes essentiels traitant de la démilitarisation, des forces du Cachemire *azad*, et des régions septentrionales sont les paragraphes 2 et 3. Permettez-moi de lire d'abord l'alinéa *b* du paragraphe 2 et l'alinéa *a* du paragraphe 3. L'alinéa *b* du paragraphe 2 prévoit que:

"The 'northern area' should also be included in the above programme of demilitarization, and its administration should, subject to United Nations supervision, be continued by the existing local authorities."

Sub-paragraph 3 (*a*) reads as follows:

"The Government of Pakistan should give unconditional assurance to the Government of India that it will deal effectively within its own borders with any possibility of tribal incursion into Jammu and Kashmir to the end that, under no circumstances, will tribesmen be able unlawfully to enter the State of Jammu and Kashmir from or through the territory of Pakistan. The Government of Pakistan should undertake to keep the senior United Nations military observer informed and to satisfy him that the arrangements to this end are and continue to be adequate."

I now request the members of the Council to turn to annex 17, [*S/1430/Add.1*] which contains letters dated 15 April 1949 from the Commission to both Governments. The letters are in almost identical terms, and to them were annexed the Commission's proposals for a truce agreement. I shall read the letter addressed to the Government of Pakistan:

"The Commission has considered the developments which have taken place since it last addressed itself formally to both Governments with regard to the implementation of part II of its resolution of 13 August 1948. It has considered the viewpoints of both Governments and it has been studying the steps which have been and might be taken in connexion with the further implementation of the resolution of the Commission.

"In the light of all the above factors, and in order to facilitate the restoration of peace in the State of Jammu and Kashmir and the holding of an early plebiscite, the Commission has decided to urge formally upon both Governments agreement upon the proposals contained in the enclosed documents.

"The Commission considers that these proposals represent an adjustment of viewpoints within the framework of and consistent with the spirit of the commitments already entered into. It is also convinced that in accepting these proposals, both Governments will have taken a further important forward step toward the attainment of the objective which animates both of them, as well as the Commission: the prompt and peaceful solution of the problem of the State of Jammu and Kashmir through a free and impartial plebiscite.

"The Commission requests that the Government of Pakistan signify its agreement on these proposals as soon as possible, and it hopes to be in possession of the agreement within three days, so that the Commission may then determine its future course of action."

"La "région septentrionale" devrait être également comprise dans ce programme de démilitarisation et les autorités locales actuelles devraient continuer à l'administrer, sous réserve d'un contrôle par les Nations Unies."

L'alinéa *a* du paragraphe 3 déclare:

"Le Gouvernement du Pakistan devrait donner sans conditions au Gouvernement de l'Inde l'assurance que, à l'intérieur de ses propres frontières, il empêchera toute possibilité d'incursion des membres des tribus dans le Jammu et Cachemire, de façon que ces membres des tribus ne puissent en aucun cas pénétrer illégalement dans l'Etat de Jammu et Cachemire en partant du territoire du Pakistan ou en traversant ce territoire. Le Gouvernement du Pakistan devrait s'engager à tenir au courant l'observateur militaire principal des Nations Unies, et à lui donner la certitude que les dispositions prises à cette fin sont et continueront d'être satisfaisantes."

Je prierai maintenant les membres du Conseil de se reporter à l'annexe 17 [*S/1430/Add.1*], où sont reproduites deux lettres en date du 15 avril 1949, adressées par la commission aux deux Gouvernements. Ces deux lettres sont rédigées en termes presque identiques; les propositions de la commission en vue d'un accord de trêve y étaient annexées. Voici le texte de la lettre adressée au Gouvernement du Pakistan:

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission a passé en revue les événements qui se sont produits depuis la dernière communication officielle qu'elle a adressée aux deux Gouvernements touchant l'application de la deuxième partie de sa résolution du 13 août 1948. Elle a étudié également les points de vue des deux Gouvernements et examiné les mesures déjà prises et celles qui pourraient l'être pour mieux donner suite à la résolution adoptée par la commission.

"Compte tenu de tous les éléments indiqués ci-dessus et en vue de faciliter le rétablissement de la paix dans l'Etat de Jammu et Cachemire ainsi que la réalisation d'un plébiscite à une date rapprochée, la commission a décidé d'inviter officiellement les deux Gouvernements à donner leur accord aux propositions que contiennent les documents joints à la présente lettre.

"De l'avis de la commission, ces propositions concilient les divers points de vue dans le cadre des engagements déjà donnés et de façon compatible avec l'esprit de ces engagements. Elle est également convaincue qu'en acceptant ces propositions, les deux Gouvernements permettraient un progrès important vers l'objectif qu'eux-mêmes et la commission cherchent à atteindre: le règlement rapide et pacifique du problème de l'Etat de Jammu et Cachemire au moyen d'un plébiscite libre et impartial.

"La Commission prie le Gouvernement du Pakistan de bien vouloir donner son accord à ces propositions le plus tôt possible et elle espère que cet accord lui sera notifié dans les trois jours de façon qu'elle puisse fixer alors la ligne de conduite qu'elle adoptera."

The letter to the Government of India, as I have already said, was in similar terms.

Let me read the proposal then made by the Commission to both Governments. Paragraph 3 of section A states:

"The territory evacuated by the Pakistan troops will be administered by the local authorities under the surveillance of the Commission and without prejudice to the sovereignty of the State."

Members of the Council will please note the words: "and without prejudice to the sovereignty of the State".

Even more comprehensive is the phrase in paragraph 1 of section F of the same proposals, which states:

"These provisions are without prejudice to the territorial integrity and the sovereignty of the State of Jammu and Kashmir."

That same day, Pakistan asked for elucidation of this phrase. That request will be found in annex 18. The elucidation was given in annex 19, paragraph (*i*) as follows:

"By this phrase, the Commission means that the administration of the area by the local authorities under the surveillance of the Commission would not bring into question the sovereignty of the State of Jammu and Kashmir as a whole. It has consistently been the view of the Commission, as well as of the Security Council, that, pending the determination of the will of the people as regards the accession of the State to India or Pakistan, neither body will recognize any new sovereignty in the State. To do so would constitute a prejudgment of the will of the people."

I shall return to this point presently and show how, in spite of the consistent view of the Security Council and of the Commission, the reservation as to the territorial integrity, etc., of the State of Jammu and Kashmir has been omitted from the present proposals.

Meanwhile, let me turn to another part of the proposals in annex 17. I shall read paragraph 3, section D, which relates to the northern areas:

"The Commission will have observers stationed where it deems necessary. In the sparsely populated and mountainous region of the territory of Jammu and Kashmir in the north, observers will be stationed who, in the event that the defence of this territory becomes necessary, will so advise the Commission. The Commission, in this case, or at the request of the Government of India, may agree that the Government of India post garrisons at specified points of this area."

To this, Pakistan objected, one of the objections being that Pakistan had given an assurance to deal effectively

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, la lettre adressée au Gouvernement de l'Inde est rédigée en termes analogues.

Je me permettrai de donner maintenant lecture des propositions que la commission a alors présentées aux deux Gouvernements. Le paragraphe 3 de la section A du texte de ces propositions prévoit que:

"Le territoire évacué par les troupes du Pakistan sera administré par les autorités locales sous la surveillance de la commission, sans porter atteinte à la souveraineté de l'Etat."

Je prierais les membres du Conseil de remarquer qu'il est dit expressément: "sans porter atteinte à la souveraineté de l'Etat"

Plus détaillée encore est la phrase du paragraphe 1 de la section F des mêmes propositions, où il est dit:

"Aucune de ces dispositions ne peut porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire."

Le même jour, le Pakistan demandait des éclaircissements au sujet de cette phrase. Sa demande figure à l'annexe 18. Les éclaircissements donnés figurent à l'annexe 19, paragraphe *i*, en ces termes:

"Par cette phrase, la commission entend que l'administration de la zone par les autorités locales sous le contrôle de la commission ne mettrait pas en question la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire dans son ensemble. La commission et, en même temps, le Conseil de sécurité, ont toujours été d'avis de ne reconnaître aucune nouvelle souveraineté sur l'Etat avant que la population ait pu faire connaître sa volonté à l'égard du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan. Agir autrement serait préjuger de la volonté de la population."

Je reviendrai bientôt sur cette question et je montrerai comment, malgré l'opinion constante du Conseil de sécurité et de la Commission, la réserve relative à l'intégrité territoriale, etc., de l'Etat de Jammu et Cachemire a été omise dans les propositions actuelles.

Entre temps, je vais examiner une autre partie des propositions contenues à l'annexe 17. Je vais lire le paragraphe 3 de la section D, qui a trait aux régions septentrionales:

"La Commission placera des observateurs là où elle le jugera nécessaire. Dans les régions montagneuses et peu peuplées du nord de l'Etat de Jammu et Cachemire, seront placés des observateurs qui, si la défense de ce territoire devient nécessaire, aviseront la commission. Dans ce cas, ou à la demande du Gouvernement de l'Inde, la commission pourra accepter que le Gouvernement de l'Inde place des garnisons en des points déterminés de cette zone."

A ceci, le Pakistan a fait certaines objections dont l'une était que le Pakistan avait donné l'assurance qu'il pren-

with any tribal incursions within its own borders, and that, therefore, the posting of Indian garrisons was unnecessary. The Commission, however, did not agree. After considering the replies of both Governments, the Commission formulated its final proposals in annex 21. This is referred to in paragraph 173 of the Commission's majority report. It will be noticed that the Commission regarded these final proposals as representing "a fair compromise"

I hope that members will now read part I, section D of these final proposals. This contemplates that, if the United Nations observers should so advise, the Commission may request the Government of India to post garrisons at specified points. Even this small concession to the Indian point of view has now disappeared from the present proposals. Sub-paragraph 4 (*b*) of annex 22 shows that the Commission had put it in—qualified and diluted as it was—to meet the position of the Government of India. But Pakistan objected to it, as will be found from sub-paragraph 6 (*c*) and paragraph 7 of annex 49, and we find that it has now been omitted from the present proposals. Sub-paragraph 3 (*a*) of the present proposals rests content with Pakistan's assurances; it does not say what is to happen if the United Nations observer is not satisfied that the arrangements made by Pakistan are adequate. May I ask what arrangements Pakistan made to prevent the tribal incursions of October 1947? In fact, members will remember that, in Pakistan's reply to India's complaint, Pakistan's position was that it had done everything in its power to discourage the tribal incursions. Nevertheless, they did occur. What is to happen if the situation recurs? India can take no risks in this matter.

But we are concerned here with something more than tribal incursions. If members will please turn to annex 24, they will find there a letter from the Pakistan Minister to the United Nations Commission. I shall read from the last sub-paragraph of paragraph 7:

"Ever since May, 1948, when Pakistan troops entered Kashmir and over-all tactical control was taken over by G.H.Q. Pakistan, the Commandant Gilgit Scouts, a Pakistan Army Officer, has been exercising over-all tactical and administrative control of Gilgit Scouts, Baltistan Scouts and the local militias."

Now, let us see what happened during this period in June and July, 1948. I read, in paragraph 7 of the same annex, that a contingent of 400 so-called volunteers from Chitral go and besiege Skardu, while the Skardu forces

drait les mesures effectives contre toute incursion de tribus qui se produirait dans les limites de son propre territoire et que, par conséquent, la présence de garnisons indiennes était inutile. La commission, toutefois, n'a pas partagé cette manière de voir. Après avoir étudié les réponses des deux Gouvernements, la commission a formulé ses dernières propositions à l'annexe 21. Ceci est mentionné dans le paragraphe 173 du rapport de la majorité de la commission. On notera que la commission voyait dans ces dernières propositions une "solution transactionnelle raisonnable"

J'espère que les membres du Conseil voudront bien maintenant lire la section D de la première partie de ces dernières propositions. Ce paragraphe prévoit que, si les observateurs des Nations Unies le conseillent, la commission peut demander au Gouvernement de l'Inde d'établir des garnisons en des points déterminés. Cette faible concession faite au point de vue de l'Inde a maintenant disparu, elle aussi, des propositions actuelles. L'alinéa *b* du paragraphe 4 de l'annexe 22 montre que la commission avait formulé cette concession—si restreinte et si atténuée qu'elle fût—pour donner satisfaction au Gouvernement de l'Inde. Mais, comme il ressort de l'alinéa *c* du paragraphe 6 et aussi du paragraphe 7 de l'annexe 49, le Pakistan s'y est opposé, et nous voyons que cette concession a été omise dans les propositions actuelles. L'alinéa *a* du paragraphe 3 des propositions actuelles, se borne à enregistrer les assurances données par le Pakistan; il ne dit pas ce qui arriverait au cas où l'observateur des Nations Unies ne serait pas convaincu que les dispositions prises par le Pakistan sont adéquates. Puis-je demander quelles dispositions le Pakistan avait prises en vue d'empêcher les incursions des tribus en octobre 1947? Les membres du Conseil se souviendront, en fait, que dans la réponse qu'il a donnée à la protestation de l'Inde, le Pakistan expliquait ainsi sa position: il prétendait avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour décourager les incursions des tribus. Ces incursions ne s'en sont pas moins produites. Qu'arrivera-t-il si cette situation se produit à nouveau? L'Inde ne peut se permettre de courir aucun risque en cette matière.

Toutefois, nous nous intéressons ici à des problèmes plus importants que celui des incursions des tribus. Si les membres du Conseil veulent bien se reporter à l'annexe 24, ils y trouveront une lettre du Ministre du Pakistan à la Commission des Nations Unies. Je donnerai lecture du dernier alinéa du paragraphe 7:

"Depuis mai 1948, moment auquel les troupes du Pakistan ont pénétré dans le Cachemire, quand le Grand Quartier général du Pakistan s'est assuré la maîtrise sur toute la région du point de vue tactique, le commandant des groupes de reconnaissance de Gilgit, officier de l'armée du Pakistan, a exercé un contrôle général, au point de vue tactique et administratif, sur les détachements de reconnaissance de Gilgit, ceux du Baltistan, et les milices locales."

Voyons maintenant ce qui est arrivé au cours de cette période, en juin et juillet 1948. Au paragraphe 7 de la même annexe, je lis qu'un contingent de 400 prétendus volontaires de Chitral ont assiégé Skardu, alors que les

go and besiege Leh. All this happened under the auspices of the Pakistan High Command. These are not tribal incursions; they are incursions by so-called volunteers from one part of the State into another part—volunteers recruited and organized by Pakistan authorities. Unless this process is checked, it will go on as in the past and no part of the State will be safe from infiltration and attack. India cannot afford to take this risk.

Let me now return to the important point of the State's integrity and sovereignty. This was conceded—if the acknowledgment of a right can be called a concession—in the Commission's proposals of April 1949, set forth in part III, section G of annex 21. But Pakistan objected to it and, once again, it has been omitted from the present proposals, although there were repeated assurances given to India that the sovereignty of the State would not be questioned. Sub-paragraph 2 (*b*) of the present proposals merely provides for the continuation of the existing authorities, without any reservation of the sovereignty of the State.

I now come to sub-paragraph 2 (*a*) of the present proposals. These proposals relate to demilitarization. In effect, this paragraph brings together the demilitarization proposals contained in the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, but there are two important changes. At no time previously was it suggested that the Kashmir State forces should be disbanded or disarmed. These have never been expanded, and the proposal to reduce or disband or disarm them is new. So, too, is the mention of the State militia, which is like an armed constabulary. The question of this militia had been raised with the Commission by Pakistan without success more than once. At least one reference to it can be found in annex 10, paragraph 22. That concession which Pakistan did not get from the Commission, is now made in the present proposals.

In effect, therefore, in crucial respects the new proposals are the old proposals minus some of the small concessions previously made to India plus certain new concessions now made to Pakistan. Is it a matter of surprise that India has been unable to accept them as they stand?

We have, accordingly, proposed two main amendments, besides a few clarifying or consequential ones. These amendments have already been read out to the Council; they are reproduced in General McNaughton's report; and I do not think it is necessary for me to read them over to the Council once again.

I should now like to attempt to remove certain persistent misconceptions which have prevented India's case from being properly appreciated.

forces de Skardu assiégeaient Leh. Tous ces événements se sont produits sous les auspices du haut commandement pakistanais. Il ne s'agit pas là d'incursions de tribus; il s'agit là de l'invasion d'une partie de l'Etat par de soi-disant volontaires venus d'une autre partie de ce même Etat—ces volontaires ayant été recrutés et organisés par les autorités du Pakistan. Si l'on ne met pas fin à cette manière d'agir, elle se prolongera comme dans le passé et aucune partie de l'Etat ne sera à l'abri d'infiltrations et d'attaques. L'Inde ne peut se permettre de courir ce risque.

Je reviens maintenant à l'importante question de l'intégrité et de la souveraineté de l'Etat. Cette concession figure—si la reconnaissance d'un droit peut être appelée concession—dans les propositions que la commission a énoncées en avril 1949, dans la section G de la troisième partie de l'annexe 21. Mais le Pakistan s'est élevé contre cette disposition et, une fois de plus, cette disposition a été omise dans les propositions actuelles, bien que l'Inde se vît donner des assurances répétées que la souveraineté de l'Etat ne serait pas mise en question. L'alinéa *b* du paragraphe 2 des propositions actuelles ne fait qu'envisager le maintien en fonctions des autorités existantes, sans énoncer aucune réserve relative à la souveraineté de l'Etat.

J'en viens maintenant à l'alinéa *a* du paragraphe 2 des propositions actuelles. Ces propositions ont trait à la démilitarisation. En fait, ce paragraphe rassemble les propositions tendant à la démilitarisation contenues dans les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949; toutefois, il comporte deux modifications importantes. On n'a jamais, auparavant, suggéré de licencier ou de désarmer les troupes de l'Etat de Cachemire. L'effectif de ces troupes n'a jamais été augmenté et la proposition tendant à les réduire, à les licencier ou à les désarmer, est nouvelle. De même, c'est la première fois qu'on mentionne la milice d'Etat, qui constitue une police armée. Le Pakistan a plus d'une fois saisi la commission de la question de cette milice, et cela sans succès. On peut en trouver au moins une mention au paragraphe 22 de l'annexe 10. Cette concession que le Pakistan ne s'est pas vu accorder par la commission est maintenant formulée dans les nouvelles propositions.

Ainsi donc, il apparaît qu'en réalité, en ce qui concerne leur essence, les nouvelles propositions reprennent les propositions anciennes, dont on a retranché quelques-unes des menues concessions précédemment consenties à l'Inde, et auxquelles s'ajoutent les nouvelles concessions que l'on fait maintenant au Pakistan. Est-il donc surprenant que l'Inde n'ait pas été en mesure d'accepter lesdites propositions dans leur forme actuelle?

Nous avons donc proposé deux amendements principaux, quelques amendements qui en découlent et un petit nombre d'autres qui sont destinés à préciser le texte. Le Conseil a déjà entendu ces amendements. Ils figurent dans le rapport du général McNaughton; et je ne pense pas qu'il me faille les lire de nouveau au Conseil.

Je voudrais maintenant essayer d'écarter certaines conceptions erronées qui ont constamment empêché de juger comme il convient la position de l'Inde.

It is often said that Kashmir (for brevity, I refer to the State of Jammu and Kashmir as "Kashmir") is a predominantly Muslim State and that India is attempting to put off a plebiscite because it feels certain that it would result in a verdict in favour of Pakistan.

I should like to remind members of the Council that the conflict in Kashmir is not a Hindu-Muslim conflict at all: the truth is that a large section of the Muslims of Kashmir are themselves in favour of accession to India. For this choice there are solid grounds. They believe that their real problem is one that is common to all the people of Kashmir, irrespective of creed: the problem of achieving economic and political freedom; and they think they can solve this problem best by remaining in India. Under the new Indian Constitution which has just come into operation, the people of Kashmir, if they decide to remain in India, will have a very large measure of autonomy. They will have complete freedom to make their own State Constitution and even to decide for themselves what is to be the position of the present ruling dynasty. Autocracy is dead in every single State in India; there is a people's government in every one of them. Thus, their political freedom is assured in India. The measures necessary for the economic emancipation of the people of Kashmir, such as the abolition of absentee landlordism, the grant of greater rights to the tiller of the soil, and so on, are in line with similar measures adopted in various parts of India. By far the largest part of Kashmir's trade, whether import or export, has been with the areas now included in India. And so this large section of the Muslims of Kashmir believe that the economic progress of the people would also be best promoted by their remaining in India. After all, there are 35 million to 40 million Muslims in India, and India is a secular, democratic State with human rights and fundamental freedoms for all its citizens guaranteed by the new Constitution.

I should like to mention at this point that under the Indian Constitution which was in force between 15 August 1947 and 26 January 1950, all that was required for the accession of an Indian State to the Indian Dominion was an instrument of accession executed by the Ruler, and accepted by the Governor-General. When, therefore, the Maharaja of Kashmir executed an instrument of accession in favour of India on 26 October 1947, and when the Governor-General of India, Lord Mountbatten, accepted it the next day, all the constitutional conditions for accession were complete. Nothing more was required under the Constitution. Nevertheless, India went out of its way and imposed upon itself the obligation that, as the accession took place at a time of grave disorder, the question should be settled by a reference to the people as soon as law and order had been restored and the soil of Kashmir cleared of the invader. The obligation was entirely self-imposed. This is a fact which critics continually forget: if India did not want

L'on dit souvent que le Cachemire (j'emploierai, pour abréger, le terme "Cachemire" pour désigner l'Etat de Jammu et Cachemire) est un Etat essentiellement musulman et que l'Inde essaie de renvoyer à plus tard un plébiscite parce qu'elle est convaincue que le verdict serait favorable au Pakistan.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que le conflit de Cachemire n'est pas le moins du monde un conflit entre Hindous et Musulmans: à vrai dire, les Musulmans du Cachemire, en très grande proportion, préconisent eux-mêmes le rattachement à l'Inde. De sérieuses raisons les y poussent. Ils estiment que le vrai problème qu'ils ont à résoudre est commun à tous les habitants du Cachemire, sans considération de croyance: c'est celui qui consiste à assurer leur liberté économique et politique. Ils pensent que la meilleure manière de résoudre ce problème est de continuer à faire partie de l'Inde. Aux termes de la Constitution de l'Inde qui vient d'entrer en vigueur, les habitants du Cachemire, s'ils décident de continuer à faire partie de l'Inde, jouiront d'une très grande autonomie. Ils seront complètement libres d'établir la Constitution de leur Etat et même de décider seuls du sort de la dynastie actuellement au pouvoir. Dans chacun des Etats de l'Inde, l'autocratie a disparu; le gouvernement du peuple l'a remplacée. La liberté politique est donc assurée aux habitants du Cachemire s'ils restent attachés à l'Inde. Les mesures nécessaires à leur émancipation économique —telles que l'abolition de l'absentéisme, l'octroi de droits plus étendus au cultivateur, etc.—s'apparentent aux mesures déjà adoptées dans ce domaine en diverses parties de l'Inde. La part de loin la plus importante du commerce du Cachemire, qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations, a consisté en échanges avec les régions qui font maintenant partie de l'Inde. C'est pourquoi cette forte proportion des Musulmans du Cachemire estime que, du point de vue du progrès économique également, il serait de l'intérêt de la population que le Cachemire continue à faire partie de l'Inde. Somme toute, il y a 35 à 40 millions de Musulmans dans l'Inde, pays séculaire et démocratique où les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont garantis à tous les citoyens par la nouvelle Constitution.

Je voudrais rappeler maintenant qu'aux termes de la Constitution de l'Inde qui était en vigueur entre le 15 août 1947 et le 26 janvier 1950, pour qu'un Etat pût être rattaché au Dominion de l'Inde, il suffisait qu'un instrument d'accession signé par son Souverain fût ratifié par le Gouverneur général. Par conséquent, lorsque le Maharadjah du Cachemire a, le 26 octobre 1947, signé un instrument d'accession en faveur de l'Inde, et que Lord Mountbatten, Gouverneur général de l'Inde, a ratifié cet instrument le jour suivant, toutes les conditions d'ordre constitutionnel posées en ce qui concerne le rattachement, se sont trouvées réalisées. La Constitution n'exigeait rien de plus. Néanmoins, l'Inde n'a pas voulu s'en tenir à la lettre; comme le rattachement avait lieu à une époque de troubles graves, elle a décidé de s'imposer une nouvelle obligation et d'accepter que la question fût réglée par consultation populaire dès que l'ordre serait rétabli et que le sol du Cachemire serait débarrassé de l'envahisseur. Cette obligation avait un

ı plebiscite there was nothing to compel it to pledge itself :o one. That pledge, subject to its conditions, still stands.

Another misconception which dies hard is that the whole trouble in Kashmir was the result of the Maharaja's accession to India. It cannot be repeated too often that the very reverse was the case. Invaders from outside Kashmir began to pour into the Valley of Kashmir on 22 October 1947. This is a historical fact which can be easily proved from the records, and which no one, to my knowledge, has controverted. The Maharaja's letter containing the Instrument of Accession was written on 26 October 1947, four days later. To refresh the memories of the members of the Council, I shall read a few extracts from that letter.[3]

"Afridis, soldiers in plain clothes and desperadoes with modern weapons had been allowed to infiltrate into the State . . . The wild forces thus let loose on the State are marching on with the aim of capturing Srinagar, the summer capital of my Government, as a first step to overrunning the whole State . . . With the conditions obtaining at present in my State and the great emergency of the situation as it exists, I have no option but to ask for help from the Indian Dominion. Naturally it cannot send the help asked for by me without my State acceding to the Dominion of India. I have accordingly decided to do so and I attach the Instrument of Accession for acceptance by your Government. The other alternative is to leave my State and my people to freebooters . . . If my State is to be saved, immediate assistance must be available at Srinagar."

It is clear from these extracts that, far from the invasion being due to the accession, the accession was forced by the invasion. Nevertheless, one finds this fiction repeated time and again.

I notice that the majority report, in section V of the appendix, observes that the admission of representatives of Kashmir to the Constituent Assembly of India "was undesirable from the political point of view, since it was bound to increase tension between India and Pakistan on the Kashmir question". The Belgian delegation has been even more emphatic and has remarked that the matter requires the serious attention of the Security Council. I should like in this connexion to state that the representation of Indian States in the Constituent Assembly was decided on early in 1947 before India was even partitioned and before any question of accession arose. Every Indian State, whether it ultimately wished to accede or not, was then given representation according to its population on the basis of one representative for every million of the population. On this basis Kashmir was allotted four members, and Kashmir has been entitled to this representation ever since April 1947; it is not a new thing.

[3] For the full text of the letter, see 227th meeting.

caractère entièrement bénévole. C'est là un fait que les critiques oublient constamment: si l'Inde ne voulait pas de plébiscite, rien au monde ne l'obligeait à s'engager à en accepter un. Cet engagement reste valide, sous réserve de l'accomplissement des conditions fixées.

Une autre conception erronée qui est profondément ancrée consiste à croire que les désordres du Cachemire sont le résultat du rattachement à l'Inde prononcé par le Maharadjah. L'on ne saurait répéter trop souvent que c'est précisément le contraire qui s'est produit. La vague des envahisseurs du Cachemire a commencé à déferler dans la vallée du Cachemire le 22 octobre 1947. C'est là un fait historique dont maintes preuves attestent l'authenticité et que nul, à ma connaissance, n'a mis en doute. La lettre du Maharadjah, contenant l'instrument d'accession, a été écrite le 26 octobre 1947, c'est-à-dire quatre jours plus tard. Pour rafraîchir la mémoire des membres du Conseil, je vais lire quelques extraits de cette lettre[3]:

"On a laissé s'infiltrer dans l'Etat des Afridis, des soldats en civil et des hors-la-loi munis d'armes modernes . . . Les hordes ainsi lâchées sur l'Etat poursuivent leur marche sur Srinagar, capitale d'été de mon Gouvernement, dont elles veulent s'emparer avant de conquérir l'Etat tout entier . . . Etant donné les conditions qui règnent actuellement dans mon Etat et l'urgence de la situation présente, la seule voie qui me reste ouverte est de demander l'aide du Dominion de l'Inde. Naturellement, le Dominion ne saurait m'envoyer l'aide demandée si mon Etat ne se rattache pas au Dominion de l'Inde. J'ai donc pris une décision en ce sens et joins à cette lettre l'instrument d'accession, afin que votre Gouvernement le ratifie. Autrement, il me faudrait abandonner mon Etat et mon peuple à des aventuriers avides de pillage . . . Si l'on veut sauver mon Etat, il faut, sur-le-champ, envoyer des secours à Srinagar."

Il ressort clairement de ces extraits que l'invasion, loin d'être la conséquence du rattachement, a, au contraire, imposé le rattachement. Néanmoins, cette conception erronée revient à maintes reprises.

Il est dit, dans le rapport de la majorité, à la section V de l'appendice, que l'admission de représentants de l'Etat de Cachemire à l'Assemblée constituante de l'Inde "était inopportune du point de vue politique car elle ne pouvait qu'augmenter la tension provoquée entre l'Inde et le Pakistan par la question du Cachemire". La délégation belge a été plus catégorique encore et a dit que la question méritait de retenir très sérieusement l'attention du Conseil de sécurité. Je voudrais dire, à ce sujet, que la représentation des Etats indiens à l'Assemblée constituante a été décidée au début de 1947, avant même que l'Inde ne fût divisée et que ne se fût posée la question du rattachement. Chaque Etat indien, qu'il désirât ou non se rattacher un jour à l'Union, a reçu une représentation proportionnelle à sa population, ayant droit à un représentant par million d'habitants. Suivant ce principe, l'Etat de Cachemire s'est vu attribuer quatre sièges; cet Etat possède depuis le mois d'avril 1947 le droit de se faire ainsi représenter; il ne s'agit donc pas là d'un fait nouveau.

[3] Pour le texte complet de la lettre, voir la 227ème séance.

The real idea was that all the States should have a share in so moulding the Constitution as to make accession possible, but even so they were completely free to accede or not to accede after the Constitution had been completed and the whole picture was before them. It will be remembered that a similar plan was followed in Canada at the Quebec Convention in October 1864, the resolutions of which subsequently formed the basis of the British North America Act. Quebec and Ontario were represented by twelve delegates, Nova Scotia by five, New Brunswick by seven, Prince Edward Island by seven and Newfoundland by two, but it will also be recollected that although all thirty-three representatives took part in the Conference, nevertheless Prince Edward Island did not join the Federation until six years after the passing of the British North America Act, and Newfoundland did not come into the Federation until some time last year, nearly eighty years later. It is therefore clear that the admission of representatives from any particular State into the Indian Constituent Assembly did not necessarily imply accession. As I have said, Kashmir had this right to representation ever since April 1947; it acceded, tentatively, in October 1947, so that the accession came after the grant of the right and not the other way round.

The question may be asked why the right of accession was not actually exercised until June 1949 and why the representatives of Kashmir did not come into the Assembly until then. One obvious reason is that the Constituent Assembly did not start discussing the provisions of the Constitution in which Kashmir was interested until that stage. It has been made clear by the Prime Minister of India time and again that although Kashmir's accession has been constitutionally complete ever since the acceptance of the Ruler's Instrument of Accession by the Governor-General in October 1947, nevertheless, the people will be free at the plebiscite either to continue the accession or to put an end to it. I have thought it necessary to explain this matter at some length because there appears to have been some misapprehension on this matter in the minds of the members of the Commission.

Another allegation, completely untrue but repeatedly made, is that India sent its army to Kashmir to help the Ruler against the people and is keeping the Indian Army there for the purpose of coercing the people of the State to vote in favour of India at the plebiscite. As I have already stated, if India desired to secure Kashmir without a plebiscite, it could easily have done so by not making the offer of a plebiscite at all. It is really fantastic to suggest that, in order to seize Kashmir, India first offers a plebiscite, which it was not bound to do, and then sends an army to influence the plebiscite.

The real reason for the sending of the Indian Army is clear from what I have already read out from the Maha-

En fait, l'on a voulu que tous les Etats participent à l'élaboration d'une constitution rendant possible leur rattachement à l'Union, tout en restant, en même temps, parfaitement libres de décider à cet égard lorsque la constitution serait élaborée et qu'ils auraient une vue complète de la situation. On se souviendra que l'on a agi de même au Canada lors de la Convention de Québec d'octobre 1864, Convention dont les résolutions devaient être à l'origine du *British North America Act*. Les provinces de Québec et d'Ontario étaient représentées par douze délégués, la Nouvelle-Ecosse par cinq délégués, le Nouveau-Brunswick par sept délégués, l'île du Prince-Edouard par sept délégués et Terre-Neuve par deux délégués; mais l'on se rappellera aussi que, bien que trente-trois représentants aient pris part à la conférence, l'île du Prince-Edouard n'est entrée dans la Fédération que six ans après l'adoption du *British North America Act* et que Terre-Neuve n'y est entrée que l'année dernière, c'est-à-dire près de quatre-vingts ans plus tard. Il apparaît donc clairement que l'admission de représentants de tel ou tel Etat indien à l'Assemblée constituante de l'Inde n'impliquait pas nécessairement le rattachement dudit Etat à l'Union. Comme je l'ai dit, l'Etat de Cachemire avait le droit de se faire ainsi représenter depuis avril 1947; il s'est rattaché à l'Union, à titre provisoire, en octobre 1947, de sorte que c'est bien le rattachement qui a suivi l'octroi du droit de représentation et non pas le contraire qui s'est produit.

Il est permis de se demander pourquoi ce droit de rattachement n'a pas été effectivement exercé avant le mois de juin 1949 et pourquoi les représentants de l'Etat de Cachemire n'ont pas siégé à l'Assemblée avant cette date. Il y a à cela une raison évidente: c'est à ce moment seulement que l'Assemblée constituante a abordé la discussion des dispositions de la Constitution auxquelles s'intéressait l'Etat de Cachemire. Le Premier Ministre de l'Inde a expliqué à maintes reprises que, même si le rattachement de l'Etat de Cachemire à l'Union est achevé du point de vue constitutionnel depuis la ratification de l'instrument d'accession du Souverain par le Gouverneur général en octobre 1947, la population de cet Etat n'en sera pas moins libre, au moment plébiscite, de confirmer le rattachement ou d'y mettre un terme. J'ai pensé qu'il était nécessaire de m'attarder quelque peu sur ce point, parce qu'il semble que certains malentendus se soient glissés dans l'esprit des membres de la commission à ce propos.

Selon une autre accusation absolument fausse mais constamment répétée, l'Inde aurait envoyé son armée au Cachemire pour soutenir le Souverain contre la population, et maintiendrait ses troupes dans le pays afin d'obliger la population de l'Etat à voter en faveur de l'Inde au moment du plébiscite. Comme je l'ai dit, si l'Inde avait voulu s'assurer du rattachement du Cachemire sans plébiscite, elle aurait pu arriver aisément à ses fins en s'abstenant de faire l'offre d'un plébiscite. Il serait vraiment inouï de prétendre que l'Inde, désireuse de s'emparer du Cachemire, aurait commencé par offrir un plébiscite, ce qu'elle n'était nullement tenue de faire, pour envoyer ensuite son armée dans le pays afin d'influer sur les résultats du plébiscite.

La véritable raison qui a amené l'Inde à envoyer son armée dans le pays ressort clairement des passages, cités

raja's letter containing his Instrument of Accession, but I should like to emphasize this part of our case in order that the fiction may never again be repeated, and for this purpose I should like to read out to the Security Council accounts of eye-witnesses of certain incidents which took place at Baramula, about thirty-five miles from Srinagar, on the evening of 26 October 1947. I should like representatives to bear that date in mind—the evening of 26 October 1947. These incidents have been described for us by a well known United States citizen, Margaret Bourke-White, in her recent book *Halfway to Freedom.*[4] There is a chapter in this headed "Struggle for Kashmir". I shall read the opening half dozen paragraphs of this chapter:

"While the People's Government in Kashmir's capital was completing the new constitution, with such clauses as 'Freedom of conscience and of worship shall be guaranteed for all citizens', across the border in Pakistan a thousand-year-old cry was raised: 'Islam is in danger!'

"But when the fanatic Muslim tribesmen began streaming into Kashmir, it seemed as though it was Christianity that was in danger. The tribesmen quickly reached Baramula, a picturesque river town that commands the western slopes of Kashmir valley, and they selected the orchard of St. Joseph's Convent for a motor pool. The stories that began leaking out about the violating and shooting of the nuns of the Order of St. Francis sounded like old-fashioned atrocity tales.

"I was in Pakistan when the invasion was beginning, and I did not find it easy to make my way to the scene of action. Pakistan officials explained on rather contradictory grounds their reluctance to let me cross into Kashmir. On the one hand 'there was nothing to photograph'; on the other 'it was very dangerous for a woman; tribesmen abducted women!'

"I managed to get as far as Abbottabad, the last outpost on the Pakistan side of Kashmir, when the nuns who survived the carnage were rescued, and I was successful in meeting them as they escaped over the border at dawn. The Mother Superior had been seriously wounded and was rushed to the hospital. The grave-faced sister from whom I got the details had been in the babies' ward on the convent grounds when the tribesmen began smashing up X-ray equipment, throwing medicine bottles to the ground, ripping the statuettes of saints out of the chapel, and shooting up the place generally. Two patients were killed; an Englishman and his wife who were vacationing at the mission were murdered; two nuns were shot. 'They didn't hurt my babies,' added the sister triumphantly.

[4] Simon and Schuster, New York, 1949.

par moi, de la lettre du Maharadjah contenant son instrument d'accession; je voudrais insister sur ce point particulier de notre argumentation, afin que nul ne puisse jamais répéter ces affirmations contraires à la vérité. A cette fin, je voudrais lire au Conseil de sécurité la description que des témoins oculaires ont donnée de certains incidents qui ont eu lieu à Baramula, à quelque 50 km de Srinagar, dans la soirée du 26 octobre 1947. Je voudrais que les représentants se souviennent de cette date du 26 octobre 1947. Ces incidents nous ont été décrits par une citoyenne américaine bien connue, Margaret Bourke-White, dans un livre récent intitulé *Halfway to Freedom*[4] (A mi-chemin de la liberté). Ce livre contient un chapitre intitulé *"Struggle for Kashmir"* (La lutte pour le Cachemire). Je voudrais lire les six premiers paragraphes de ce chapitre:

"Tandis que, dans la capitale du Cachemire, le Gouvernement populaire achevait d'élaborer la nouvelle constitution, laquelle comprend des dispositions comme celle-ci: "La liberté de conscience et de culte est garantie à tous le citoyen", de l'autre côté de la frontiére, au Pakistan, un cri millénaire a retenti: "L'Islam est en danger!"

"Mais lorsque les fanatiques musulmans, membres des tribus, ont commencé de déferler sur l'Etat de Cachemire, c'est bien le Christianisme qui a paru menacé. Les membres de ces tribus ont rapidement atteint Baramula, ville pittoresque au bord d'une rivière, qui commande les pentes occidentales de la vallée du Cachemire, et ils ont choisi le verger du couvent de St. Joseph pour y installer un parc automobile. Les nouvelles, qui ont commencé à filtrer, de violences et de meurtres commis aux dépens des religieuses de l'ordre de Saint-François, rappelaient les récits d'atrocités du temps jadis.

"Je me trouvais au Pakistan lorsque l'invasion a commencé et il ne m'a pas été facile de me frayer un chemin jusqu'aux lieux mêmes des événements. Les fonctionnaires pakistanais ont expliqué, par des raisons plutôt contradictoires, leur répugnance à me laisser pénétrer dans l'Etat de Cachemire. Les uns me disaient "qu'il n'y avait rien à photographier", les autres "qu'il y avait beaucoup de danger pour une femme, les membres de ces tribus enlevant les femmes"!

"J'ai pu pénétrer jusqu'à Abbottabad, dernier poste avancé du côté pakistanais du Cachemire, lorsque les religieuses qui avaient survécu au carnage furent délivrées, et j'ai réussi a les rencontrer au moment où elles franchissaient la frontière, à l'aube. La mère supérieure, sérieusement blessée, fut transportée à l'hôpital en toute hâte. La religieuse au visage grave qui me donna ces détails se trouvait dans la salle des enfants, dans les limites du couvent, lorsque les membres des tribus se mirent en devoir de briser le matériel de radiographie, de jeter les flacons de médicaments sur le sol, d'arracher à la chapelle les statues de saints et de semer la terreur dans le bâtiment par leurs fusillades. Deux malades furent tués, un Anglais et sa femme qui se trouvaient en vacances à la mission furent assassinés; deux religieuses furent fusillées. "Ils n'ont pas touché à mes petits," a ajouté la religieuse d'un ton triomphant.

[4] Simon and Schuster, New-York, 1949. Livre non traduit à ce jour.

"For nine days there was a reign of terror in the convent. The nuns, their hospital patients, and a few stray townspeople who had taken refuge at the mission were herded into a single dormitory and kept under rifle guard. On one of these days, after an air attack from the Indian Army had left the tribesmen in a particularly excited and nervous mood, six of the nuns were brought out and lined up to be shot. It was the accident that one of them had a conspicuous gold tooth that saved the sisters. One of the riflemen wanted to get that tooth, before his colleagues had a chance at it. In the scuffle that followed, one of their chiefs arrived; he had enough vision to realize that shooting nuns was not the thing to do, even in an invasion, and the nuns were saved."

This account is corroborated by the story of another eye-witness, Father Shanks, reproduced in the *Daily Express* of London, dated 11 November 1947. It gives me no pleasure to read these details, and I shall omit them.

I do not for a moment suggest that this particular outrage was approved by Pakistan. Indeed Pakistan must have deplored it as much as India; but that is just my point. Pakistan deplored it but did nothing to prevent it, whereas India not only deplored it but sent its army to prevent the recurrence of such incidents. The truth of this matter was accurately described in a letter by a British Colonel written from Pakistan on 2 November 1947, to a brother-officer in London:

"This Kashmir show was I think unsafe, and in my opinion amounts to an unofficial war on Pakistan's side. . . . These tribesmen from the Frontier, who have poured up past here during the last fortnight, and are now fighting, killing, looting and burning in Kashmir—some thousands of them—did not arrive by themselves though. Quite obviously the whole business was well organized by a central hand for supply, for transport and for direction.

"A very dangerous machine has however been let loose, one which I doubt whether Pakistan can control generally, and certainly cannot control locally. The wretched European residents of Kashmir, people on leave, in convents, etc., have not escaped the general fury which is going on a bare hundred miles from here."

This explains why the Indian Army was sent to Kashmir. It arrived at Srinagar on the morning of 27 October, 1947. It will be remembered that the outrage at Baramula took place on the evening of 26 October. I do not think there is a single country represented in this Council that does not wish that the Indian Army had arrived a day earlier. It is a complete travesty of the facts to say that the Army was sent to Kashmir for purposes of aggression or that it is being kept there for purposes of coercion.

"Pendant neuf jours, la terreur régna dans le couvent. Les religieuses, les malades de l'hôpital et quelques citadins égarés qui s'étaient réfugiés à la mission étaient parqués dans un seul dortoir, soumis à une surveillance armée. Un jour, les membres des tribus se trouvant particulièrement irrités et nerveux à la suite d'une attaque aérienne de l'armée indienne, six religieuses furent séparées des autres et mises en ligne pour être fusillées. Ce qui sauva les religieuses, c'est que l'une d'entre elle possédait, bien en évidence, une dent en or. L'un des gardes voulut s'emparer de cette dent avant que ses collègues ne pussent tenter leur chance. Il s'ensuivit une rixe au cours de laquelle un des chefs arriva; celui-ci se rendit compte, à la réflexion, que l'exécution de religieuses n'était pas exactement indiquée, même au cours d'une invasion, et ainsi les religieuses furent sauvées."

Ce récit se trouve confirmé par la déclaration d'un autre témoin oculaire, le père Shanks, déclaration reprise par le *Daily Express* de Londres en date du 11 novembre 1947. N'éprouvant aucun plaisir à décrire ces détails, je les omettrai.

Je n'ai pas l'intention de suggérer un seul instant que ces violences aient reçu l'approbation du Pakistan. En fait, le Pakistan doit les avoir déplorées tout autant que l'Inde; mais c'est exactement à quoi je veux en venir. Le Pakistan a déploré ces événements, mais il n'a rien fait pour les empêcher, tandis que l'Inde, outre qu'elle déplore ces violences, a envoyé son armée afin d'empêcher qu'elles ne se reproduisent. La vérité en cette affaire se trouve très exactement exposée dans une lettre écrite le 2 novembre 1947 par un colonel britannique, se trouvant au Pakistan, à un autre officier à Londres:

"Cette opération sur le territoire du Cachemire était, à mon avis, bien dangereuse; elle équivaut, selon moi, à une guerre non déclarée de la part du Pakistan . . . Ces membres des tribus, venus de la frontière, qui sont passés en grand nombre par ici au cours de la dernière quinzaine et qui sont maintenant en train de combattre, de tuer, de piller et de tout incendier au Cachemire, ne sont pourtant pas—on en compte quelques milliers—arrivés tout seuls. De toute évidence, l'affaire a été montée par une organisation centrale pour ce qui est du ravitaillement, des transports et de la direction.

"Un mécanisme extrêmement dangereux a été ainsi déclenché, et je doute que le Pakistan puisse le contrôler sur le plan général et surtout sur le plan local. Les malheureux Européens résidant au Cachemire, les gens en permission, les habitants des couvents, etc., n'ont pas échappé à la fureur générale qui se donne libre cours à 150 km d'ici à peine."

Ces faits expliquent l'envoi de l'armée indienne au Cachemire. Elle est arrivée à Srinagar dans la matinée du 27 octobre 1947. On se souviendra que l'incident de Baramula s'est produit au cours de la soirée du 26 octobre. Je ne pense pas qu'il y ait un seul pays représenté au Conseil qui n'eût souhaité que l'armée indienne arrivât un jour plus tôt. Il est entièrement contraire à la vérité d'affirmer que l'armée a été envoyée au Cachemire à des fins d'agression ou qu'elle y est maintenue à des fins de coercition.

Before concluding, I should like to caution the Council against a plausible argument often employed in this controversy. It is put in this way: "India and Pakistan are both agreed that there should be a plebiscite to decide the question of accession. So here is something agreed upon by both parties; let us not disturb it. Starting from this point let us gradually reduce the areas of disagreement which still remain." That is the argument. It sounds an attractive argument, but it is fundamentally unsound. India offered a plebiscite upon certain assurances or conditions which amount briefly to this, that the State must be restored to its normal condition before the plebiscite is held. India stands by that offer, subject to those conditions. Pakistan, on the other hand, appears to desire a plebiscite with the State in its present disrupted and abnormal condition. The two positions are fundamentally irreconcilable. Where there has been no meeting of minds, it is not possible to spell out an agreement.

I shall bring my observations to a close with two quotations: the first is from a telegram sent by the Prime Minister of India to the Prime Minister of Pakistan on 12 December 1947, shortly before India decided to bring its complaint before this Council:

"Ever since my return from Lahore I have given the most earnest thought to the settlement of all outstanding matters in dispute between India and Pakistan. My colleagues share my desire for such a settlement which is essential for the well-being of both India and Pakistan... The major cause of this conflict at present is Kashmir... We would gladly co-operate in an attempt to restore peace by settlement . . ."

This shows the spirit which animated India then. The second quotation is from the speech of the President of the Indian Republic made a few days ago:

"Our history and culture, as well as the unalterable facts of geography, compel both India and Pakistan to live in friendly co-operation with each other. But the grievous wound caused by recent events will take some time to heal. It is my Government's policy to endeavour to help in every way this process of healing. In pursuance of this policy my Government has proposed to the Government of Pakistan that both Governments should make a solemn declaration for the avoidance of war as a method for the settlement of any disputes between them."

This is the spirit which animates India even now.

This completes what I have to say at this stage. I fear that I have somewhat trespassed upon the patience of the President and the members of this Council, but there has been so much misrepresentation of my country, due perhaps to wrong or inadequate information on the subject, that I have thought it necessary, even at the risk of

Avant de conclure, je voudrais mettre en garde le Conseil contre un argument spécieux, qui a souvent été mis en avant au cours de cette controverse. On présente la chose de cette façon: "L'Inde et le Pakistan reconnaissent tous deux que la question du rattachement doit être tranchée au moyen d'un plébiscite. Voilà donc un point sur lequel les deux parties s'entendent; il ne faut donc pas troubler cet accord. Il y a lieu, en le prenant comme point de départ, de s'efforcer d'éliminer progressivement les questions sur lesquelles le désaccord persiste." Voilà cet argument; il paraît attrayant à première vue, mais il pèche par la base. L'Inde a proposé un plébiscite sous certaines garanties ou conditions qui comportent essentiellement le rétablissement d'une situation normale dans l'Etat de Cachemire avant que le plébiscite ait lieu. L'Inde maintient sa proposition si ces conditions sont remplies. Par contre, le Pakistan semble désirer que le plébiscite ait lieu dans la situation troublée et anormale dans laquelle se trouve actuellement l'Etat de Cachemire. Les deux positions sont donc fondamentalement opposées. S'il n'y a pas communauté de vues, il est impossible de parler d'accord.

Je terminerai mes observations sur deux citations: La première est extraite d'un télégramme envoyé par le Premier Ministre de l'Inde au Premier Ministre du Pakistan le 12 décembre 1947, peu avant que l'Inde eût décidé de porter la question devant le Conseil:

"Depuis mon retour de Lahore, j'ai consacré mon attention au règlement de toutes les questions en suspens entre l'Inde et le Pakistan. Mes collègues partagent mon désir d'aboutir à ce règlement, indispensable au bien-être de l'Inde comme à celui du Pakistan . . . Le Cachemire est à l'heure actuelle la cause principale de notre différend . . . Nous serions très heureux de coopérer au rétablissement de la paix par la voie d'un règlement . . ."

Cette déclaration révèle l'esprit qui animait alors l'Inde. La deuxième citation est extraite d'un discours que le Président de la République indienne a prononcé il y a quelques jours:

"Notre histoire et notre culture, de même que les faits irréfutables de la géographie, obligent et l'Inde et le Pakistan à vivre amicalement dans la coopération mutuelle. Mais la grave blessure causée par les récents événements ne se cicatrisera pas de si tôt. Mon Gouvernement a pour politique de s'efforcer de faciliter ce processus de guérison. Poursuivant cette politique, mon Gouvernement a proposé à celui du Pakistan que tous deux Gouvernements s'engagent, par une déclaration solennelle, à éviter la guerre en tant que méthode de règlement de tout différend qui pourrait les séparer."

Tel est l'esprit qui anime l'Inde même à l'heure actuelle.

Cette observation termine mes déclarations d'aujourd'hui. Je crains d'avoir quelque peu abusé de la patience du Président et des membres du Conseil; mais on a exposé de façon si erronée la position de mon pays, en raison peut-être de renseignements inexacts ou insuffisants à ce sujet, que j'ai cru nécessaire, même au risque

wearying the Council, to explain our point of view as fully as possible.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) : I have, naturally, listened to the submission that the representative of India has made to the Security Council with the deepest attention which it deserved, coming from a distinguished representative of a great country before this august organ of the United Nations on a matter and relating to an issue which is of the utmost importance not only from the point of view of the peace and prosperity of the two States that are directly affected by it, but which has, since the time of its unfortunate origin, put in serious jeopardy the maintenance of international peace.

One difficulty that I have experienced while listening to my learned and distinguished friend has been that he has chosen, no doubt very properly and wisely from his point of view, to impress upon the attention of the Council certain incidents, events, portions of proposals and agreements to substantiate his thesis. In most cases, however, the representations made by him, taken out of their context and based upon observations and certain reports, were not, as I hope to show, in themselves accurate as points of fact. Nevertheless, the proper appreciation of the whole problem, before the Council decides in what manner it is capable of resolution at the stage at which it has arrived, necessitates the appraising of those incidents and those factors against their proper background.

It is true that during the winter and spring of 1948, when this matter first came before the Security Council, the discussions that then took place went into every aspect of the matter in detail, and it is fortunately not necessary to repeat all of them or even to refer to every one of them, even as a matter of background. But since then, more than half the membership of the Security Council has changed and there has been some change in the personnel even of the representatives of the permanent members. Again, there is no doubt—and one has had proof of the fact—that the distinguished gentlemen who carried the honour of representing their various countries on the Council have been most diligent in their study of this problem. Nevertheless, it is necessary that the outstanding events and factors against which the whole problem has to be viewed, and which form the context and the background of the incidents to which the attention of the Council has been invited, should be looked at in their proper setting and sequence. I shall, therefore, with the President's permission, proceed to place those factors before the Security Council, and while I am doing that I shall invite the particular attention of the Council to some of the incidents and factors to which reference has been made by Sir Benegal N. Rau, so that the Council can properly appreciate and appraise them against their background. At the end of my submission I shall make observations upon any factors commented upon by him which are not thus dealt with by me.

The very first question that would assist the Council in appreciating and appraising the significance of the dispute over Kashmir between India and Pakistan would be an understanding of the considerations governing the

de lasser le Conseil, d'expliquer le plus complètement possible notre point de vue.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*) : J'ai naturellement écouté l'exposé que le représentant de l'Inde a fait devant le Conseil avec toute l'attention qu'il méritait; en effet, l'orateur représente un grand pays et il a parlé, devant cet auguste conseil des Nations Unies, d'une question et d'un différend qui non seulement sont très graves du point de vue de la paix et de la prospérité des deux Etats directement intéressés, mais qui ont sérieusement compromis, dès l'origine, le maintien de la paix internationale.

J'ai éprouvé quelque embarras en constatant que mon éminent ami a mentionné certains incidents et événements, certaines parties de propositions et d'accords qu'il a invoqués, d'une manière certes très judicieuse à son point de vue, à l'appui de sa thèse, afin de les signaler tout spécialement à l'attention du Conseil. Toutefois, dans la plupart des cas, ces faits, isolés de leur contexte et fondés sur des observations ou tirés de certains rapports, n'étaient pas exacts en tant que faits, ainsi que j'espère pouvoir le démontrer. Néanmoins, si le Conseil veut se faire une idée exacte de la situation avant de se prononcer sur la façon dont il pourra la dénouer au stade actuel, il est nécessaire de considérer ces incidents et ces facteurs en tenant compte des circonstances qui leur sont propres.

Il est vrai qu'au cours des discussions qui ont eu lieu pendant le printemps et l'hiver de 1948, alors que le Conseil était saisi pour la première fois de la question, celle-ci a été examinée dans le plus grand détail; il est fort heureusement inutile de revenir sur chacun des points déjà considérés ou même d'y faire allusion, fût-ce pour faire l'historique de la question. Depuis cette époque, néanmoins, plus de la moitié des Etats membres du Conseil de sécurité ont été remplacés, et certains changements sont même intervenus au sein des délégations des membres permanents. Il est certain—on en a la preuve—que ceux qui ont eu l'honneur de représenter au Conseil leurs pays respectifs ont étudié le problème avec beaucoup d'attention. Il n'en est pas moins nécessaire d'examiner sous leur vrai jour, et compte tenu de leur ordre chronologique, les événements et les facteurs particulièrement importants à la lumière desquels la question tout entière doit être considérée et qui constituent le fond des incidents sur lesquels l'attention du Conseil a été appelée. C'est pourquoi, avec l'autorisation du Président, je vais exposer ces faits au Conseil; ce faisant, je prierai les membres du Conseil d'accorder une attention toute particulière à certains des incidents et des facteurs qu'a mentionnés Sir Benegal N. Rau, afin que le Conseil soit à même de les apprécier à leur juste valeur et sous leur vrai jour. Je me propose de formuler, à la fin de mon exposé, des observations sur ceux des points qu'a mentionnés le représentant de l'Inde dont je n'aurai pas parlé au cours de mon intervention.

Tout d'abord, le Conseil comprendrait peut-être plus aisément l'importance du différend qui oppose l'Inde au Pakistan à propos du Cachemire s'il se familiarisait avec les considérations qui ont déterminé le rattachement des

accession of the Indian States to the Dominion of India or to the Dominion of Pakistan.

Kashmir is not an isolated case by itself. There were in the whole sub-continent of India some 500 Indian States, and out of them three or four became the subject matter of controversy or dispute between the two Dominions. I think it would be helpful to the Council if it were to attempt, as the result of such study as it has made of the problem and of such factors as may be submitted to it by the parties, to arrive, in the first place, at some principle or set of principles which have governed both India and Pakistan in trying to settle this problem of the accession of Indian States to one country or the other. And I venture to submit that in a sense what the two have done, or have agreed upon, or have indicated by their conduct or by their declarations to be the rule that should apply, should be regarded, in this respect, as a rule that is binding upon both and a rule which both should honour by putting it into force in respect of Kashmir.

As to the Indian States, we need not be detained very long by this aspect of their situation. They enjoyed various degrees and attributes of sovereignty before 15 August 1947. None of them was fully sovereign in the international sense, inasmuch as their foreign relations and some other aspects of sovereignty were managed by the suzerain power, that is to say, by the United Kingdom. But that state of affairs came to an end on 15 August 1947, in pursuance of section 7 of the Indian Independence Act passed by the United Kingdom Parliament. The Indian Independence Act provided a solution for the political and constitutional evolution of the whole of the sub-continent. To start with, the sub-continent was to be partitioned into contiguous majority areas of Muslims, and of course, consequently, into contiguous majority areas of non-Muslims. The former were to be constituted into an independent sovereign State to be known as Pakistan and the latter into another sovereign independent State which has since been known as India. I am afraid that in the international sphere that nomenclature has caused confusion to some extent, but that cannot be helped. The Council by this time is familiar with the fact that what used to be India is today Pakistan and India.

That left the question of the Indian States. As I have said, under section 7 of the Indian Independence Act, it was provided that the suzerainty of the British Crown over the Indian States would lapse on the due date, which is 15 August, and all treaties and agreements in force would cease to be operative. The Act itself made no further provision with regard to the future of the Indian States, but it had already been explained to the States and their Rulers in the summer of 1946, when the United Kingdom Cabinet Mission had visited India for the purpose of bringing about a settlement, that the void created consequent on the withdrawal of United Kingdom authority from India would have to be filled either by the States entering into a federal relationship with the successor government or governments in British India, or failing this, entering into political arrangements with it

Etats indiens au Dominion de l'Inde ou au Dominion du Pakistan.

La question du Cachemire n'est pas un cas unique. La péninsule indienne tout entière comprenait quelque 500 Etats, dont trois ou quatre ont donné lieu à des controverses ou à des différends entre les deux Dominions. Je crois qu'il serait utile pour le Conseil, à la suite de l'étude de la question à laquelle il a procédé et compte tenu des éléments que les parties en cause peuvent lui communiquer, de tenter, d'abord, de dégager un des principes ou un certain nombre des principes sur lesquels l'Inde et le Pakistan se sont appuyés pour tenter de régler la question du rattachement des Etats indiens à l'un ou l'autre d'entre eux. Je dirai même que, dans un sens, les mesures prises par les deux pays, les termes de leurs accords ou les décisions qui, par suite de leur attitude ou des déclarations qu'ils ont faites semblaient devoir constituer une règle, devraient être considérés, dans le cas particulier, comme une règle ayant un caractère obligatoire pour les deux pays et que tous deux devraient respecter en l'appliquant au Cachemire.

Il n'est pas utile de s'attarder bien longtemps sur cet aspect de la situation des Etats indiens. Jusqu'au 15 août 1947, ces Etats jouissaient à divers degrés de la souveraineté et en détenaient divers attributs. Aucun d'entre eux n'était entièrement souverain du point de vue international; en effet, leurs relations extérieures et l'exercice de certaines autres prérogatives de la souveraineté étaient assurés par la puissance souveraine, c'est-à-dire par le Royaume-Uni. Toutefois, cette situation a pris fin le 15 août 1947, en vertu de la section 7 de l'*Indian Independence Act* qu'a voté le Parlement du Royaume-Uni. Cette loi prévoyait une formule en ce qui concerne l'évolution politique et constitutionnelle de l'ensemble de la péninsule. Celle-ci devait d'abord être divisée en régions contiguës à majorité musulmane et partant, bien entendu, en régions contiguës à majorité non musulmane. Le premier territoire ainsi constitué devait former un Etat souverain indépendant qui prendrait le nom de Pakistan et le second un autre Etat souverain indépendant qui, depuis lors, s'est appelé l'Inde. Je crains que ces dénominations n'aient créé quelque confusion dans les milieux internationaux; c'est là un fait inévitable. Aujourd'hui, le Conseil sait fort bien que ce qui était l'Inde autrefois forme aujourd'hui le Pakistan et l'Inde.

Revenons à la question des Etats indiens. Comme je l'ai dit, en vertu de la section 7 de l'*Indian Independence Act,* la suzeraineté exercée par la Couronne d'Angleterre sur les Etats indiens devait cesser à la date prévue —le 15 août—et tous les traités et accords en vigueur devaient devenir caducs. La loi en question ne contenait aucune autre disposition en ce qui concerne l'avenir des Etats indiens; toutefois, lorsque la mission du Gouvernement britannique s'était rendue dans l'Inde en vue de faciliter le règlement de la question, on avait expliqué aux Etats et à leurs souverains, au cours de l'été de 1946, qu'ils devraient compenser la cessation de l'exercice du pouvoir dans l'Inde par le Royaume-Uni en se constituant en fédération avec le ou les gouvernements qui devaient succéder aux autorités britanniques; sinon, ils devraient conclure des accords politiques avec le ou les

or them, that is to say, whether there was one successor government or several.

But after the Act was passed, the then Viceroy of India, Lord Louis Mountbatten, told the Chamber of Princes on 25 July 1947 that there were certain geographical compulsions which could not be ignored. He advised the Rulers of the Indian States, in arriving at a decision as to whether to accede to India or to Pakistan, to take into account considerations such as the geographical location of their States, their economic and strategic factors and situations, and the wishes of their people.

As I have said, no trouble arose with regard to the vast majority of the Indian States. Those that were contiguous to India and had a majority of non-Muslim population acceded to India, with the exception of Hyderabad. Those which were contiguous to Pakistan and had a majority of Muslims in their populations acceded to Pakistan. We have the exception of Kashmir, the question of which is now before the Security Council. One Indian State which, although not contiguous to Pakistan by land, had access to Pakistan through a short sea trip—that is to say, Junagadh, which had a majority of non-Muslims in the population but a Muslim Ruler—acceded to Pakistan.

These are the main difficulties or problems which arose with regard to the accession of States, subject to certain minor or subsidiary matters in connexion with Junagadh, that is to say, Kashmir, Junagadh and Hyderabad. I might, in passing, mention one Indian State, Kapurthala, which had a majority of Muslims in its population with a non-Muslim Ruler. The total Muslim population of that State—those who were not massacred—was driven out of the State in order to facilitate its absorption into the Dominion of India.

The States of Hyderabad, Junagadh and Kashmir presented a problem, and anyone desiring to understand India's stand and Pakistan's stand with regard to Kashmir would do well to study the views and actions of the Government of India with regard to the related cases of Hyderabad and Junagadh also. It is particularly incumbent upon the Security Council to do so, not only for the better appreciation and appraisal of the Kashmir case but also because the Hyderabad and Junagadh cases are matters of which the Council is seized.

•

On 8 March 1948, addressing the Security Council at its 264th meeting, the then representative of India explained India's position in respect of accession in these words:

"No doubt the Ruler, as the Head of State, has to take action in respect of accession. When he and his people are in agreement as to the Dominion to which they should

gouvernements successeurs—c'est-à-dire que le choix était le même, qu'il y eût un gouvernement successeur ou plusieurs.

Néanmoins, après l'adoption de cette loi, Lord Louis Mountbatten, alors Vice-Roi de l'Inde, déclara à la Chambre des Princes, le 25 juillet 1947, qu'il était impossible de perdre de vue certaines conditions imposées par la géographie. Il conseilla aux souverains des Etats indiens de tenir compte, lorsqu'ils en viendraient à décider du rattachement de leurs Etats respectifs à l'Inde ou au Pakistan, de considérations telles que la situation géographique de leurs Etats, les facteurs et les conditions économiques et stratégiques, et les aspirations de leurs peuples.

J'ai déjà fait remarquer qu'aucune difficulté ne s'est présentée en ce qui concerne la grande majorité des Etats indiens. Ceux qui avoisinaient l'Inde et avaient une population en grande partie non musulmane se sont rattachés à l'Inde, exception faite du Haïderabad. Les Etats qui avoisinaient le Pakistan et qui avaient une population en majorité musulmane se sont rattachés au Pakistan. Le Cachemire a fait exception et cette question est maintenant soumise au Conseil de sécurité. Un Etat indien qui, sans avoisiner le Pakistan par ses frontières terrestres, a néanmoins accès à ce pays dont il n'est séparé que par un petit nombre de milles marins, s'est rattaché au Pakistan; c'est le Junagadh qui a une population en grande partie non musulmane, mais un souverain musulman.

Voilà quels sont les principales difficultés, les principaux problèmes qui se sont posés au sujet du rattachement des Etats, avec, en outre, certaines questions d'ordre secondaire en ce qui concerne le Junagadh ou, plus exactement, le Cachemire, le Junagadh et le Haïderabad. Je pourrais mentionner, en passant, le cas d'un Etat indien, le Kapurthala, qui avait une population en majorité musulmane et un souverain non musulman. La population musulmane de cet Etat—tout au moins la partie qui n'a pas été massacrée—a été tout entière chassée au-delà des frontières afin de faciliter l'absorption de l'Etat par le Dominion de l'Inde.

Les Etats du Haïderabad, du Junagadh et du Cachemire posaient un problème; quiconque cherche à comprendre la position de l'Inde et celle du Pakistan à l'égard du Cachemire ferait bien d'étudier la manière de voir et les actions du Gouvernement de l'Inde à l'égard du Haïderabad et du Junagadh, qui sont des cas analogues. Il appartient notamment au Conseil de sécurité d'agir de la sorte, non seulement pour mieux comprendre et mieux juger la question du Cachemire, mais aussi parce que les cas du Haïderabad et du Junagadh sont également soumis au Conseil de sécurité.

Le 8 mars 1948, à la 264ème séance du Conseil de sécurité, le représentant de l'Inde a expliqué en ces termes la position de l'Inde sur la question du rattachement:

"Le souverain, en sa qualité de chef d'Etat, doit incontestablement jouer un rôle dans la question de l'accession. Lorsque son peuple et lui sont d'accord sur le

accede, he applies for accession to that Dominion. However, when he takes one view and his people take another view, the wishes of the people have to be ascertained. When so ascertained, the Ruler has to take action in accordance with the verdict of the people. That is our position."

It was not a gratuitous offer on behalf of India, as has just been suggested by the representative of India, that the question of the accession of Kashmir to India or to Pakistan should be settled on the basis of a free and impartial plebiscite. At the time when India made that reservation to the accession, or made that offer—one may call it by whatever name he chooses—it had before it the problem of Junagadh, which had already acceded to Pakistan on 15 September. Junagadh had entered into a stand-still agreement with Pakistan on 15 August, and had acceded to Pakistan on 15 September. And up to that point—I wish to emphasize this in respect to Junagadh—there had not been a single incident in Junagadh itself between the Ruler and his people. Nevertheless, there was that case, which India had already raised, as I shall presently show, in respect of which India wanted a plebiscite held. And in the background there was the problem of Hyderabad. It was in order to suit India's interest in respect of those States that this principle was evolved and put forward.

Let us accept that principle, but let us see how that principle was applied in practice to the three cases in dispute.

In the case of Hyderabad, the Ruler was a Muslim; the majority of the people were non-Muslim. The Ruler, the Nizam, did not desire to accede either to India or to Pakistan. He desired to enter into special treaty relations with the Government of India in order to preserve a fair measure of independence for his State. The Government of India refused to accept that position and demanded that the State should accede to India unconditionally. The Nizam offered to hold a plebiscite under United Nations supervision in order to ascertain the wishes of the people of the State on the question of establishing a political relationship with India on the basis of accession or by means of a treaty. The Government of India rejected the offer. What it said was in effect this: "You accede first, and the plebiscite can then be held."

When addressing the Security Council on the subject of Hyderabad on 19 May 1949 [*425th meeting*], I urged that that was at least an acceptance on behalf of India of the principle that it was for the people of the State to decide whether they wanted to remain independent or enter into accession with India. My learned friend, Sir Benegal N. Rau, desired to intervene when I said that, and naturally I yielded to him. He then explained that, although India had said that there should be a plebiscite, there was no intention of giving Hyderabad the choix du Dominion auquel ils doivent accéder, il demande à accéder à ce Dominion. Mais, quand il y a divergence de vues entre son peuple et lui, il faut déterminer exactement la volonté populaire. Ensuite, le souverain doit se conformer à cette dernière. Telle est notre position."

L'Inde n'a pas fait une offre gratuite, comme vient de le laisser entendre le représentant de l'Inde, lorsqu'elle a proposé que la question du rattachement du Cachemire à l'Inde ou au Pakistan soit décidée par un plébiscite libre et impartial. Lorsque l'Inde fit cette réserve vis-à-vis du rattachement, ou fit cette offre—chacun peut employer le terme qui lui convient le mieux—elle avait devant elle la question du Junagadh, qui s'était déjà rattaché au Pakistan le 15 septembre. Le Junagadh avait conclu le 15 août, avec le Pakistan, un accord maintenant le *statu quo;* il s'était rattaché au Pakistan le 15 septembre. Jusqu'à ce moment-là—je tiens à souligner le fait en ce qui concerne le Junagadah—il n'y avait pas eu le moindre incident au Junagadh même, entre le Souverain et son peuple. C'est néanmoins dans ce cas, que l'Inde avait déjà invoqué et que je vais exposer maintenant, que l'Inde désirait que l'on procédât à un plébiscite. La question du Haïderabad se devinait à l'arrière-plan. C'est pour servir les intérêts de l'Inde en ce qui concerne ces Etats que le principe du plébiscite a été invoqué et mis en avant.

Acceptons ce principe; mais voyons comment il a été mis en pratique dans les trois cas en discussion.

Dans le cas du Haïderabad, le Souverain était musulman; la majorité de la population était non musulmane. Le Souverain, le Nizam, ne désirait rattacher son Etat ni à l'Inde ni au Pakistan. Il voulait établir des relations avec le Gouvernement de l'Inde par la voie d'un traité spécial, afin d'assurer à son Etat une indépendence assez large. Le Gouvernement de l'Inde a refusé d'accepter cette position et a demandé que le de Haïderabad se rattache à l'Inde sans conditions. Le Nizam a alors offert de procéder à un plébiscite sous le contrôle des Nations Unies, afin de connaître les aspirations de la population de l'Etat sur la question de savoir si les relations politiques avec l'Inde devraient être établies par la voie du rattachement ou par celle du traité. Le Gouvernement de l'Inde a rejeté cette offre. Sa réponse consistait, en fait, à dire: "Que le Haïderabad se rattache d'abord à l'Inde; ensuite, on pourra procéder au plébiscite."

Le 19 mai 1949, traitant de la question du Haïderabad devant le Conseil de sécurité [*425ème séance*], j'ai demandé que ce fait au moins soit considéré comme l'acceptation par le Gouvernement de l'Inde du principe selon lequel c'est au peuple de l'Etat qu'il appartient de décider s'il désire rester indépendant ou être rattaché à l'Inde. Mon éminent ami, Sir Benegal N. Rau, tint à intervenir lorsque je fis cette remarque, et j'ai naturellement accédé à son désir. Il expliqua alors que, bien que l'Inde ait déclaré qu'il devrait y avoir un plébiscite, il n'était nullement dans son intention de donner au Haïderabad la faculté d'opter pour l'ndépendance. Le seul choix offert au Haïderabad était celui-ci: le rattachement à l'Inde, ou le rattachement à l'Inde. C'est sur cette question que le plébiscite aurait lieu.

However, that was the position of India with regard to Hyderabad. That is what the actual position was. The policy is set out in a White Paper on Hyderabad, issued by the Government of India on 10 August 1948. I shall invite the attention of the Council to three brief extracts from it. The first is the following:

"The Government of India is firmly of the view that, whatever sovereign rights reverted to the States on the lapse of paramountcy, they vest in the people"—I repeat: "they vest in the people"; there is no question of the Ruler—"and conditions must be created in every State" —this was not a generous or a charitable offer in respect of Kashmir only—"for a free and unfettered exercise of these rights".

In the next extract, the White Paper quotes the following declaration made by Sardar Vallabhai Patel, the Deputy Prime Minister and Home Minister of India, on 27 August 1947:

"If, however, the Nizam's Government is still unable to decide its course in the only right direction in which it lies"—that is to say, to accede to India—"His Exalted Highness must agree to submit the issue to the judgment of his people and abide by the decision. We, on our side, will be content to accept whatever might be the result of such a referendum."

The third extract from the White Paper is the following:

"When, therefore, the Nizam and his Government complain against the so-called denial of self-determination, they mean, in fact, that a small clique should have unfettered power to dominate the masses."

That is what India claimed: that a Muslim Ruler of a predominantly non-Muslim population should not have the right to determine the question of the accession of this State or the lack of accession, of keeping its independence. I shall repeat:

"When, therefore, the Nizam and his Government complain against the so-called denial of self-determination, they mean, in fact, that a small clique should have unfettered power to dominate the masses.

"The Nizam's Government wishes to hold a plebiscite under the conditions in which a small militant group controls the destinies of the people and the *Razakars*"—that is to say, the volunteers, like the State Militia in Kashmir—"are left free to terrorize the people into submission. A plebiscite without an interim government representative of and satisfactory to the majority population in Hyderabad will only be a fraud on the people."

And that is the fraud that India has consistently tried to persuade the Security Council and the Commission to let it practise in Kashmir.

Voilà quelle était la position de l'Inde à l'égard du Haïderabad. C'est bien là sa position réelle. Sa politique est exposée dans le Livre blanc sur le Haïderabad, publié de 10 août 1948 par le Gouvernement de l'Inde. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur trois brefs extraits de ce document. Le premier est ainsi conçu:

"Le Gouvernement de l'Inde est fermement convaincu que, quels que soient les droits souverains rendus aux Etats lorsque cesse toute suzeraineté, ces droits appartiennent au peuple, je répète, ces droits appartiennent au peuple . . .—il n'est pas question du chef de l'Etat— . . . et il faut créer dans chaque Etat . . .—ce n'est donc pas une offre généreuse et charitable faite pour le Cachemire seulement—. . . les conditions nécessaires pour permettre l'exercice libre et sans contrainte de ces droits."

Dans l'extrait suivant, le Livre blanc cite une déclaration de Sardar Vallabhai Patel, Premier Ministre adjoint et Ministre de l'intérieur de l'Inde, déclaration faite le 27 août 1947:

"Toutefois, si le Gouvernement du Nizam n'est pas encore en mesure d'orienter sa politique dans la seule direction logique . .—c'est-à-dire le rattachement à l'Inde—. . . Son Altesse le Nizam doit accepter de soumettre la question au jugement de son peuple et de se conformer à sa décision. De notre côté, nous accepterons sans réserve les résultats d'un tel referendum, quels qu'ils soient."

Le troisième extrait du Livre blanc est le suivant:

"Par conséquent, lorsque le Nizam et son Gouvernement protestent contre ce prétendu refus de libre choix, cela signifie en fait que, à leurs yeux, une petite clique devrait avoir le pouvoir sans limites de dominer les masses."

L'Inde prétend donc ceci: le souverain musulman d'une population en grande majorité non musulmane ne devrait pas avoir le droit de décider du rattachement de cet Etat ou du non-rattachement, ou de son indépendance. Je répète:

"Par conséquent, lorsque le Nizam et son Gouvernement protestent contre ce prétendu refus de libre choix, cela signifie en fait que, à leurs yeux, une petite clique devrait avoir le pouvoir sans limites de dominer les masses.

"Le Gouvernement du Nizam veut faire procéder à un plébiscite dans des conditions telles qu'un petit groupe de militants tienne entre ses mains le sort de la population et que les *razakars* . . .—c'est-à-dire les volontaires, comme la milice d'Etat dans le Cachemire—. . . aient toute latitude pour terroriser la population et la forcer à se soumettre. Un plébiscite en l'absence d'un gouvernement provisoire représentant la majorité de la population du Haïderabad et accepté par elle ne serait qu'une supercherie à l'égard de la population."

C'est cette supercherie que l'Inde a constamment cherché à défendre, lorsqu'elle veut persuader le Conseil de sécurité et la commission de la laisser la pratiquer au Cachemire.

The plebiscite is to be held, to use the words of the White Paper, under the conditions in which a small military group—the armed forces of India—control the destinies of the people, and the *Razakars*—in the case of Kashmir, the State forces and the State militia—are left free to terrorize the people into submission. That is what the Government of India said it would not tolerate in Hyderabad. A plebiscite, yes; but let the Nizam first accede to India so that by accession India comes into military charge of the State—in charge of its communications, in charge of its external relations and practically in over-all supervision of the whole of the State, and then let the plebiscite be held. That is what India claims in respect of the State where the Ruler was a Muslim and the majority of the people were non-Muslims.

Now when that could not be held, and the Nizam did not agree, what did India do? How far did it respect the sovereignty of the Nizam and the integrity of his State? India marched its troops into Hyderabad, and they have been in military possession of the State in spite of the fact that before the military forces of India marched into Hyderabad, the case of Hyderabad, under the Nizam's directions, had been brought before the Security Council [*S/1317*] and was then pending before the Security Council. India marched its troops in, they have been in military possession, and it has since been announced that the Nizam has now acceded to India.

That, in brief, was the Hyderabad case and those were the principles put into force by India in respect of Hyderabad.

Junagadh, as I have said, entered into a stand-still agreement with Pakistan on 15 August, and acceded to Pakistan on 15 September 1947. The Government of India at once objected both to the stand-still agreement, when it took place, and later on to the accession, when it took place. Why did it object? As I have submitted, there had not been a single incident in Junagadh. And if it was for the Ruler to decide, the Ruler had decided. But the Government of India maintained most strenuously that Junagadh's accession to Pakistan was in utter violation of the principles on which the partition of the country had been agreed upon and effected. Now what is the meaning of India's objection that the accession of Junagadh to Pakistan was in utter violation of the principles on which the partition of the country had been agreed upon and effected? It means that Junagadh had a majority population of non-Muslims. The partition of India had taken place on the principle of a majority of Muslim areas in Pakistan and a majority of non-Muslim areas in India, and therefore a State with a majority non-Muslim population acceding to Pakistan was in violation of the principles on which the partition had been agreed upon and effected. India also went on to assert that it was an encroachment on Indian sovereignty and territory, and that it represented an attempt to disturb the integrity of India.

Le plébiscite doit avoir lieu, pour employer les termes mêmes du Livre blanc, dans des conditions telles qu'un petit groupe militaire—les forces armées de l'Inde—tienne entre ses mains le sort de la population et que les *razakars*—dans le cas du Cachemire, les forces d'État et la milice d'Etat—aient toute latitude pour terroriser la population et la forcer à se soumettre. C'est précisément ce que le Gouvernement de l'Inde déclare ne pas pouvoir tolérer pour le Haïderabad. Un plébiscite, oui; mais que le Nizam rattache d'abord son Etat à l'Inde, afin que, à la suite de ce rattachement, l'Inde prenne en mains, dans cet Etat, les questions militaires, les communications, les relations extérieures et exerce pratiquement un contrôle général sur tout l'Etat; ensuite, que le plébiscite ait lieu. C'est ce que l'Inde exige au sujet d'un Etat dont le souverain est musulman et la majorité de la population non musulmane.

Que fit l'Inde lorsque le Nizam refusa et qu'elle ne put obtenir ce qu'elle voulait? Dans quelle mesure respecta-t-elle la souveraineté du Nizam et l'intégrité de son Etat? Elle fit pénétrer ses troupes en Haïderabad et elle prit militairement possession du pays en dépit du fait que, avant même l'entrée des troupes de l'Inde en Haïderabad, le cas de ce pays avait été, sur les instructions du Nizam, soumis au Conseil de sécurité [*S/1317*] devant lequel il était encore pendant. L'Inde fit donc entrer ses troupes sur le territoire et prit militairement possession du pays et, par la suite, il fut annoncé que le Nizam avait décidé de rattacher le Haïderabad à l'Inde.

Tel est en résumé le cas du Haïderabad et tels sont les principes qui ont présidé à l'action de l'Inde à l'égard de ce pays.

Le Junagadh, comme je l'ai dit, conclut un accord de trêve avec le Pakistan le 15 août 1947 et se rattacha au Pakistan le 15 septembre suivant. Le Gouvernement de l'Inde a protesté immédiatement contre l'accord de trêve, lorsqu'il fut signé, et plus tard contre le rattachement, lorsqu'il eut lieu. Quelle était la raison de ces protestations? Ainsi que je l'ai déclaré, pas le moindre incident ne s'était produit au Junagadh. Si c'est au Souverain qu'il appartenait de prendre la décision, cette décision avait été prise. Mais le Gouvernement de l'Inde soutint obstinément que le rattachement du Junagadh au Pakistan constituait une violation flagrante des principes sur la base desquels le partage du pays avait été convenu et réalisé. Quel est donc le sens de l'objection soulevée par l'Inde, à savoir que le rattachement du Junagadh au Pakistan constituait une violation flagrante des principes sur la base desquels le partage du pays avait été convenu et réalisé? Elle est fondée sur le fait que la majorité de la population du Junagadh était composée de non-Musulmans. Le partage de l'Inde s'était effectué sur la base du principe suivant lequel la majeure partie des régions musulmanes devait revenir au Pakistan et la majeure partie des régions non musulmanes à l'Inde: par conséquent, le rattachement au Pakistan d'un Etat à majorité non musulmane constituait une violation flagrante des principes sur la base desquels le partage avait été convenu et réalisé. L'Inde affirma également que c'était là un empiètement sur sa souveraineté et son territoire et une atteinte à son intégrité.

However, the Security Council is well aware, as I shall show when I come to that portion of my case, that the accession or so-called accession of Kashmir was attempted to be effected under conditions very different from those in which the accession of Junagadh to Pakistan took place. Nevertheless, even assuming that there had been an accession, cannot Pakistan with equal justice retort with regard to Kashmir in the very words employed by the Government of India in respect of Junagadh, that Kashmir's accession—so-called, according to India—to India is "in utter violation of the principles on which the partition of the country was agreed upon and effected", that it is an "encroachment" on Pakistan's "sovereignty and territory", and that it represents "an attempt to disturb the integrity" of Pakistan? This is the language of the Government of India. If it applied to Junagadh, and I assume India was convinced that this language was justified in respect of Junagadh and applied to it, why does it not apply equally to Kashmir? What is the distinction?

The Government of India insisted that on the basis of geographical, economic and military considerations, and on that of the fact that the majority of the people of the State were non-Muslims, Junagadh should have acceded to India, and that in any case the final decision with regard to this matter must lie with the people of the State.

But what did India propose? How was the decision, the final decision, the wish of the people of the State, to be ascertained? Under what conditions? India proposed that the question of accession should be settled either by negotiation, that is admitting India's claim to the accession of Junagadh, or by a plebiscite organized under the joint control of the State of Junagadh and the Government of India: the State of Junagadh and the Government of India—and the accession had been to Pakistan.

If this was a fair offer, if this was a just offer, if this was an honest offer, why cannot Pakistan with equal justice, equal fairness and equal honesty contend that the ascertainment of the wishes of the people of Kashmir should be by means of a plebiscite held under the joint control of the State of Kashmir and the Government of Pakistan? If that was fair in regard to Junagadh, why is it not equally fair with regard to Kashmir? I shall, in this connexion, quote the Prime Minister of India. On 12 September 1947, long before there was any question of the accession of Kashmir, the date of which has been stated by the representative of India quite correctly—whatever took place, whether it was accession or not, it was on 26 October—long before that, on 12 September, the Prime Minister of India sent a telegram to the Prime Minister of Pakistan from which I quote:

"The Dominion of India would be prepared to accept any democratic test in respect of the accession of the

Or, le Conseil de sécurité le sait bien et je le prouverai lorsque j'en viendrai à cette partie de mon exposé, le rattachement ou le prétendu rattachement du Cachemire devait avoir lieu dans des conditions très différentes de celles dans lesquelles le Junagadh s'est rattaché au Pakistan. Néanmoins, à supposer même qu'il ait eu rattachement, le Pakistan ne serait-il pas tout aussi fondé, en ce qui concerne le Cachemire, à rétorquer dans les mêmes termes l'argument invoqué par l'Inde à l'égard du Junagadh, en affirmant que le rattachement du Cachemire à l'Inde—un prétendu rattachement, pour reprendre l'expression de l'Inde—constitue "une violation flagrante des principes sur la base desquels le partage du pays a été convenu et réalisé", qu'il constitue un "empiètement" sur la "souveraineté et le territoire" du Pakistan et qu'il porte "atteinte" à "l'intégrité" du Pakistan? Tels sont les termes mêmes dont s'est servi le Gouvernement de l'Inde. S'ils s'appliquent au Junagadh, et je ne doute pas que l'Inde soit convaincue que ces termes se justifient parfaitement en ce qui concerne le Junagadh et s'appliquent à son cas, pourquoi ne s'appliqueraient-ils pas également au cas du Cachemire? Où est la différence?

Le Gouvernement de l'Inde a soutenu avec insistance qu'en vertu de considérations géographiques, économiques et militaires et en raison du fait que la majorité de la population du Junagadh n'est pas musulmane, celui-ci devait être rattaché à l'Inde et qu'en tout cas la décision définitive sur ce point appartenait à la population elle-même.

Mais quelle fut alors la proposition de l'Inde? Comment proposait-elle d'obtenir cette décision, cette décision définitive par laquelle les vœux du peuple du Junagadh devaient se manifester? Dans quelles conditions cette décision devait-elle être prise? L'Inde proposa que la question du rattachement fût réglée soit par voie de négociations, c'est-à-dire par la reconnaissance des revendications de l'Inde en vue du rattachement du Junagadh, soit par un plébiscite organisé sous le contrôle commun de l'Etat de Junagadh et du Gouvernement de l'Inde, je dis bien: de l'Etat de Junagadh et du Gouvernement de l'Inde; et pourtant, il s'agissait d'un rattachement au Pakistan.

Si c'était là une offre équitable, juste et honnête, pourquoi le Pakistan ne pourrait-il prétendre tout aussi équitablement, justement et honnêtement que, pour s'assurer des vœux de la population du Cachemire, on devrait avoir recours à un plébiscite organisé sous le contrôle commun de l'Etat du Cachemire et du Gouvernement du Pakistan? Ce qui était équitable à l'égard du Junagadh pourquoi ne le serait-il pas également à l'égard du Cachemire? A ce sujet, je vais citer le Premier Ministre de l'Inde. Le 12 septembre 1947, c'est-à-dire bien avant qu'il ait été question du rattachement du Cachemire (car cet événement, qu'il s'agisse ou non en fait d'un rattachement, eut lieu le 26 octobre comme l'a très justement indiqué le représentant de l'Inde), le 12 septembre, dis-je, le Premier Ministre de l'Inde adressa au Premier Ministre du Pakistan un télégramme dont j'extrais le passage suivant:

"Le Dominion de l'Inde serait disposé à accepter toute consultation démocratique sur le rattachement de

Junagadh State to either of the two Dominions. It would accordingly be willing to abide by the verdict of its people in this matter, ascertained under the joint supervision of the Dominion of India and Junagadh. If however the Ruler of Junagadh is not prepared to submit this issue to a referendum, and if the Dominion of Pakistan, in utter disregard of the wishes of the people and of the principles governing the matter . . ."—the principles governing the matter being, obviously, that it was a majority non-Muslim State—"wishes to enter into an arrangement by which Junagadh is to become a part of the Federation of Pakistan, the Government of India cannot be expected to acquiesce in such an arrangement."

Why cannot this be applied to Kashmir? In Kashmir, in the circumstances to which I shall come, the very fraud practised by the Ruler upon his people gives India all the rights—and they have been claimed on behalf of India before—which the representative of India has claimed today before the Security Council.

Did not the accession of Junagadh to Pakistan, as I have said, before any incident had occurred and when there was no trouble whatsoever except protests from the Government of India, give corresponding, if not greater rights to Pakistan in respect of Junagadh? But after the accession, on 22 September the Governor-General of India, in a telegram to the Governor-General of Pakistan said as follows—and I quote from that telegram:

"As regards accession of Junagadh to Pakistan your attention is invited to our telegram addressed to the Prime Minister of Pakistan and delivered personally at Government House, Karachi, by Lord Ismay on 12 September, explaining fully the Government of India's position regarding Junagadh. The Pakistan Government has neither acknowledged receipt of our message nor replied to this nor to previous dispatches on the subject. Instead, the Pakistan Government has unilaterally proceeded to action in which it was made plain the Government of India could never and does not acquiesce. Such acceptance of accession by Pakistan cannot but be regarded by the Government of India as an encroachment on Indian sovereignty and territory and inconsistent with the friendly relations that should exist between the two Dominions. This action of Pakistan is considered by the Government of India to be a clear attempt to cause disruption in the integrity of India by extending the influence and boundaries of the Dominion of Pakistan in utter violation of the principles on which the partition was agreed upon and effected.

"In these circumstances I hope that it will be possible for you to prevail upon the Government of Pakistan to reconsider its attitude on the accession of Junagadh. But if the matter is not reconsidered, the responsibility of the consequences must, I am compelled to inform you, rest squarely on the shoulders of the Pakistan Government.

l'Etat du Junagadh à l'un ou à l'autre des deux Dominions. Il serait donc prêt à s'en tenir sur ce point à la décision de la population dont la volonté se manifesterait sous la surveillance commune du Dominion de l'Inde et du Junagadh. Si, cependant, le Souverain de Junagadh n'est pas disposé à soumettre la question à un référendum et si le Dominion du Pakistan, passant outre aux vœux de la population et aux principes régissant la matière . . .—cette dernière expression est une allusion évidente au fait qu'il s'agissait d'un Etat à majorité non musulmane—. . . veut conclure un accord aux termes duquel le Junagadh deviendrait partie de la Fédération du Pakistan, on ne saurait s'attendre que le Gouvernement de l'Inde donne son acquiescement à un accord de cette nature."

Pourquoi cela ne pourrait-il pas s'appliquer au Cachemire où, dans les circonstances que je vais exposer, c'est la supercherie commise par le Souverain à l'égard de son peuple qui a donné à l'Inde les droits que son représentant revendique aujourd'hui devant le Conseil de sécurité et qui furent d'ailleurs déjà invoqués antérieurement au nom du Gouvernement de l'Inde?

Le rattachement du Junagadh au Pakistan qui, comme je l'ai dit, a eu lieu avant que le moindre trouble ou le moindre incident (en dehors des protestations du Gouvernement de l'Inde) ne se fussent produits, ne donne-t-il pas au Pakistan à l'égard du Junagadh des droits équivalents sinon plus certains encore que ceux de l'Inde sur le Cachemire? Or, postérieurement au rattachement, le 22 septembre, le Gouverneur général de l'Inde, dans un télégramme adressé au Gouverneur général du Pakistan, s'exprimait dans les termes que je vais citer:

"En ce qui concerne le rattachement du Junagadh au Pakistan, votre attention est attirée sur notre télégramme adressé au Premier Ministre du Pakistan et remis personnellement au Palais du Gouvernement, à Karachi, par Lord Ismay, le 12 septembre, où se trouve entièrement exposée la position du Gouvernement de l'Inde à l'égard du Junagadh. Le Gouvernement du Pakistan n'a pas accusé réception de ce message et n'a répondu ni à celui-ci ni à nos dépêches antérieures sur le même sujet. En fait, le Gouvernement du Pakistan a pris des mesures unilatérales que, de toute évidence, le Gouvernement de l'Inde ne pouvait accepter et qu'il n'accepte pas. L'acceptation de ce rattachement par le Pakistan ne peut être considérée par le Gouvernement de l'Inde que comme un empiètement sur sa souveraineté et sur son territoire, incompatible avec les relations amicales qui devraient exister entre les deux Dominions. Cette action du Pakistan est jugée par le Gouvernement de l'Inde comme une tentative caractérisée en vue de porter atteinte à l'intégrité de l'Inde par une extension de l'influence et des frontières du Dominion du Pakistan, en violation flagrante des principes sur la base desquels le partage a été convenu et réalisé.

Dans ces conditions, j'espère qu'il vous sera possible d'obtenir du Gouvernement du Pakistan qu'il examine à nouveau son attitude à l'égard du rattachement du Junagadh. Mais, si la question ne faisait pas l'objet d'un nouvel examen, la responsabilité des conséquences qui en résulteraient pèserait, je suis obligé de vous le

The Government of India is, however, still prepared to accept the word of the people of Junagadh in the matter of accession, the plebiscite being carried out under the joint supervision of the Indian and Pakistan Governments."

Now, again, for a moment I shall re-read this portion substituting Kashmir for Junagadh and see how it sounds to the representative of India and to the Security Council.

"The Government of India has unilaterally proceeded to action in which the Government of Pakistan could never and does not acquiesce. Such acceptance of accession by India cannot but be regarded by the Government of Pakistan as an encroachment on Pakistan's sovereignty and territory and inconsistent with the friendly relations that should exist between the two Dominions. This action of India is considered by the Government of Pakistan to be a clear attempt to cause disruption in the integrity of Pakistan by extending the influence and boundaries of the Dominion of India in utter violation of the principles on which the partition was agreed upon and effected."

I shall not read the rest of it.

In view of these telegrams which were exchanged in the month of September, before any of those incursions took place, and to which the representative of India has referred, the position of the Government of India was that a State with a non-Muslim majority among its people must accede to India. Consequently, then, a State with a majority of Muslim population should accede to Pakistan. Those were the principles that India was insisting upon, but then, if in spite of this, if in contravention of this principle which applied to the very partition of India itself, one Dominion proposes to accept accession on the part of a State the majority of the population of which does not correspond to the majority population of the Dominion itself, then the other Dominion would not acquiesce in such arrangement and would not recognize it. The consequences that flow from it will rest squarely on the shoulders of the Government that accepts the accession.

In respect of Kashmir, India is in that position. It unilaterally accepted accession, although the representative of India this afternoon called it a "tentative accession". So it was, if it was anything at all. Also, Lord Mountbatten, the Governor-General, in accepting it, intimated to the Maharaja that the question of accession would be decided by the free expression of the will of the people. Although these factors themselves take away from that accession the legal character with which, since then, the Government of India had tried to invest it, nevertheless, how does the Government of India expect that Pakistan, so far as it is concerned, should treat the attempted accession of Kashmir to India any differently than India was prepared to treat the actual accession of Junagadh to Pakistan?

faire savoir, entièrement sur le Gouvernement du Pakistan. Toutefois, le Gouvernement de l'Inde est encore disposé à accepter sur la question du rattachement le verdict de la population du Junagadh, étant entendu que le plébiscite aurait lieu sous la surveillance commune des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan."

Je voudrais maintenant relire un passage de ce télégramme en l'appliquant au cas du Cachemire au lieu de celui du Junagadh, pour voir ce qu'en penseront le représentant de l'Inde et le Conseil de sécurité.

"Le Gouvernement de l'Inde a pris des mesures unilatérales que le Gouvernement du Pakistan ne pouvait accepter et qu'il n'accepte pas. L'acceptation de ce rattachement par l'Inde ne peut être considérée par le Gouvernement du Pakistan que comme un empiètement sur sa souveraineté et sur son territoire, incompatible avec les relations amicales qui devraient exister entre les deux Dominions. Cette action de l'Inde est jugée par le Gouvernement du Pakistan comme une tentative caractérisée en vue de porter atteinte à l'intégrité du Pakistan par une extension de l'influence et des frontières du Dominion de l'Inde, en violation flagrante des principes sur la base desquels le partage a été convenu et réalisé."

Je ne lirai pas le reste du télégramme.

Il résulte de ces télégrammes, qui furent échangés dans le courant du mois de septembre, avant qu'aucune de ces incursions n'ait eu lieu, et auxquels le représentant de l'Inde a fait allusion, que la position du Gouvernement de l'Inde était la suivante: tout Etat dont la majorité de la population n'est pas musulmane doit se rattacher à l'Inde. Par conséquent, tout Etat dont la majorité de la population est musulmane devrait se rattacher au Pakistan. Ce sont là les principes sur lesquels l'Inde insistait; mais alors, si, en dépit de cela, si, contrairement à ces principes, qui furent appliqués au partage de l'Inde elle-même, un Dominion se propose de consentir au rattachement d'un Etat dont la majorité de la population ne correspond pas à la majorité de la population du Dominion lui-même, l'autre Dominion n'acquiescera pas à un arrangement de ce genre et ne le reconnaîtra pas. La responsabilité des conséquences qui en résulteront pèsera entièrement sur le Gouvernement qui a accepté le rattachement.

En ce qui concerne le Cachemire, l'Inde se trouve précisément dans cette situation. Elle a unilatéralement accepté le rattachement, encore que le représentant de l'Inde ait dit cet après-midi qu'il s'agissait d'un "rattachement provisoire" Telle serait la nature de ce rattachement, si tant est que l'on puisse parler de rattachement. En outre, lorsque Lord Mountbatten, le Gouverneur général, accepta ce rattachement, il déclara au Maharadjah que la question du rattachement du Cachemire à l'Inde serait tranchée par la volonté librement exprimée de la population. Ces facteurs suffisent à priver ce rattachement du caractère juridique que le Gouvernement de l'Inde a, depuis, voulu lui donner; quoi qu'il en soit, comment le Gouvernement de l'Inde peut-il s'attendre que la réaction du Pakistan à l'égard de la tentative de rattachement du Cachemire à l'Inde soit différente de celle de l'Inde, lorsqu'il s'agit du rattachement véritable du Junagadh au Pakistan?

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : I am sorry to interrupt the representative, but perhaps, as it is getting late, it would be advisable to adjourn and meet again tomorrow at 3 p.m.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) : If the President will permit me an extra two or three minutes to conclude this submission on Junagadh, I am quite willing that the Council should adjourn, as we shall have arrived at the end of one topic. It will not take more than two minutes for me to conclude this part.

While these negotiations were still proceeding between the two Governments, the Government of India marched its troops into Junagadh. As a matter of fact, even before it did that, a Provisional Government of Junagadh was set up in Indian territory. That is important when the Council comes to assess the allegations that have been made of encouragement given to the people who were fighting for their liberty in Kashmir on behalf of Pakistan.

A Provisional Government of Junagadh was set up in Indian territory and finally, on 9 November 1947, India marched its troops into Junagadh and forcibly annexed the State which had acceded to Pakistan. Subsequently a farcical plebiscite was held—India was in military occupation of the State—and the State was formally incorporated into the Indian Dominion. Pakistan's complaint with regard to Junagadh is still pending with the Security Council, and this plebiscite was held by India notwithstanding this pendency of the question of Junagadh, with which the Commission on India and Pakistan would proceed to occupy itself when directed by the Security Council to do so.

With the President's permission I should like, as already intimated, to interrupt my statement at this point.

4. Representation in the Security Council

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*translated from French*) : Since we last discussed the question of Chinese representation in the Security Council [*459th meeting*] the Secretary-General of the United Nations, Mr. Trygve Lie, has received, on 20 January and 3 February, two further telegrams signed by Mr. Chou En-lai, Foreign Minister of the Central People's Government of China.

Both telegrams deal with the question of Chinese representation in the Security Council. They emanate from a Government which half the members of the Security Council recognize as the legal government of China. I am therefore of the opinion that they should be circulated as official Security Council documents, and wish to make a formal proposal or rather a request to that effect.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : As President of the Council I cannot order the document to be officially distributed. The matter is not on the Council's

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je regrette vivement d'interrompre le représentant ; mais peut-être, étant donné l'heure tardive, serait-il bon de lever la séance et de nous réunir de nouveau demain à 15 heures.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*) : Si le Président veut bien m'accorder deux ou trois minutes de plus pour me permettre d'achever mon exposé sur la question du Junagadh, je n'aurai aucune objection à voir lever la séance, étant donné que nous aurons ainsi terminé l'examen de cette question. Je n'aurai pas besoin de plus de deux minutes pour conclure cette partie de mon exposé.

Les négociations entre les deux Gouvernements étaient toujours en cours lorsque le Gouvernement de l'Inde envoya ses troupes au Junagadh. En fait, un gouvernement provisoire du Junagadh avait été établi en territoire indien avant même cette intervention armée. Ce point ne sera pas sans importance lorsque le Conseil aura à peser le bien-fondé des allégations selon lesquelles le Pakistan aurait encouragé les peuples qui luttent pour leur liberté au Cachemire.

Ainsi que je l'ai dit, un gouvernement provisoire du Junagadh fut établi en territoire indien et finalement, le 9 novembre 1947, l'Inde fit pénétrer ses troupes dans le Junagadh et annexa par la force un Etat qui s'était rattaché au Pakistan. Il fut procédé ensuite à un plébiscite qui n'était qu'une farce—l'Inde occupait alors militairement le Junagadh—et cet Etat fut officiellement incorporé dans le Dominion de l'Inde. La plainte du Pakistan au sujet du Junagadh est toujours pendante devant le Conseil de sécurité et le plébiscite a eu lieu en dépit du fait que le Conseil était saisi de la question du Junagadh dont la Commission pour l'Inde et le Pakistan s'occupera lorsque le Conseil lui donnera des instructions à cet effet.

Si le Président me le permet, je voudrais, ainsi que je l'ai déjà annoncé, interrompre ici ma déclaration.

4. Représentation au Conseil de sécurité

M. BEBLER (Yougoslavie) : Depuis notre dernier débat sur la question de la représentation de la Chine au Conseil de sécurité [*459ème séance*], M. Trygve Lie, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a reçu, le 20 janvier et le 3 février, deux nouveaux télégrammes signés par M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement populaire de la Chine.

Les deux dépêches traitent de la question de la représentation chinoise au Conseil de sécurité. Elles émanent d'un Gouvernement qui est reconnu par la moitié des membres du Conseil de sécurité comme Gouvernement légal de la Chine. Je crois, par conséquent, qu'elles devraient être distribuées comme documents officiels du Conseil de sécurité. C'est ce que je propose ou, plutôt, ce que je demande.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : En tant que Président du Conseil, je ne puis ordonner que le document soit distribué à titre de document officiel. Cette

agenda. But I can, of course, consult the Council so that members may decide how the cables should be dealt with.

Mr. TSIANG (China): I thought that the President recognized the representative of Yugoslavia on a point of order. I submit that the representative of Yugoslavia made a proposal; he did not really raise a point of order. As a proposal, it cannot be considered by the Council, certainly not this afternoon, since it is not on the agenda which we adopted at the beginning of this meeting.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The Chair has given its decision, and unless the representative of Yugoslavia wishes to challenge it . . .

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*translated from French*): My request does not seem to me to call for a vote by the Council.

According to the established practice of the Council and the General Assembly any delegation is, I believe, entitled to request the circulation of a document in official form, particularly if that document relates to an item which is still on the agenda. The Council has never decided to remove the question of China from its agenda. A decision has been taken, but that does not mean that the question of China is no longer on the agenda.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In reply, I can tell the representative of Yugoslavia that this matter was already decided by the Council and is not on the permanent agenda. Consequently, the Chair feels that it cannot officially distribute the documents in question.

We shall meet again tomorrow at 3 p.m.

The meeting rose at 6.20 p.m.

question ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil. Mais, évidemment, je puis consulter le Conseil et demander aux membres comment, à leur avis, il y a lieu de procéder au sujet de ces télégrammes.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je croyais que le Président avait donné la parole au représentant de la Yougoslavie pour une motion d'ordre. A mon avis, le représentant de la Yougoslavie a fait une proposition; il n'a pas présenté, à proprement parler, de motion d'ordre. En tant que proposition, la demande du représentant de la Yougoslavie ne peut être examinée par le Conseil—de toute façon pas cet après-midi—puisqu'elle ne figure pas à l'ordre du jour que nous avons adopté au début de la présente séance.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Le Président s'est prononcé et, à moins que le représentant de la Yougoslavie n'élève des objections . . .

M. BEBLER (Yougoslavie): La demande que j'ai formulée ne me semble pas être d'une nature telle que le Conseil doive en décider par un vote.

Selon une procédure établie au sein du Conseil et de l'Assemblée générale, je crois savoir que toute délégation a le droit de demander qu'un document soit distribué à titre officiel, surtout s'il a trait à une question qui figure toujours à l'ordre du jour. Or, le Conseil n'a jamais décidé de retirer la question de la Chine de l'ordre du jour. Une décision a été prise, mais cela ne signifie pas que la question n'est plus en suspens.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je puis répondre au représentant de la Yougoslavie que cette question a été tranchée déjà par le Conseil; elle ne figure pas à l'ordre du jour permanent de celui-ci. Aussi le Président estime-t-il qu'il ne peut distribuer les documents en question à titre de documents officiels.

Notre prochaine séance aura lieu demain à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 20.

Printed in the U.S.A. Price in the United States: 30 cents 38229—May 1950—2,720